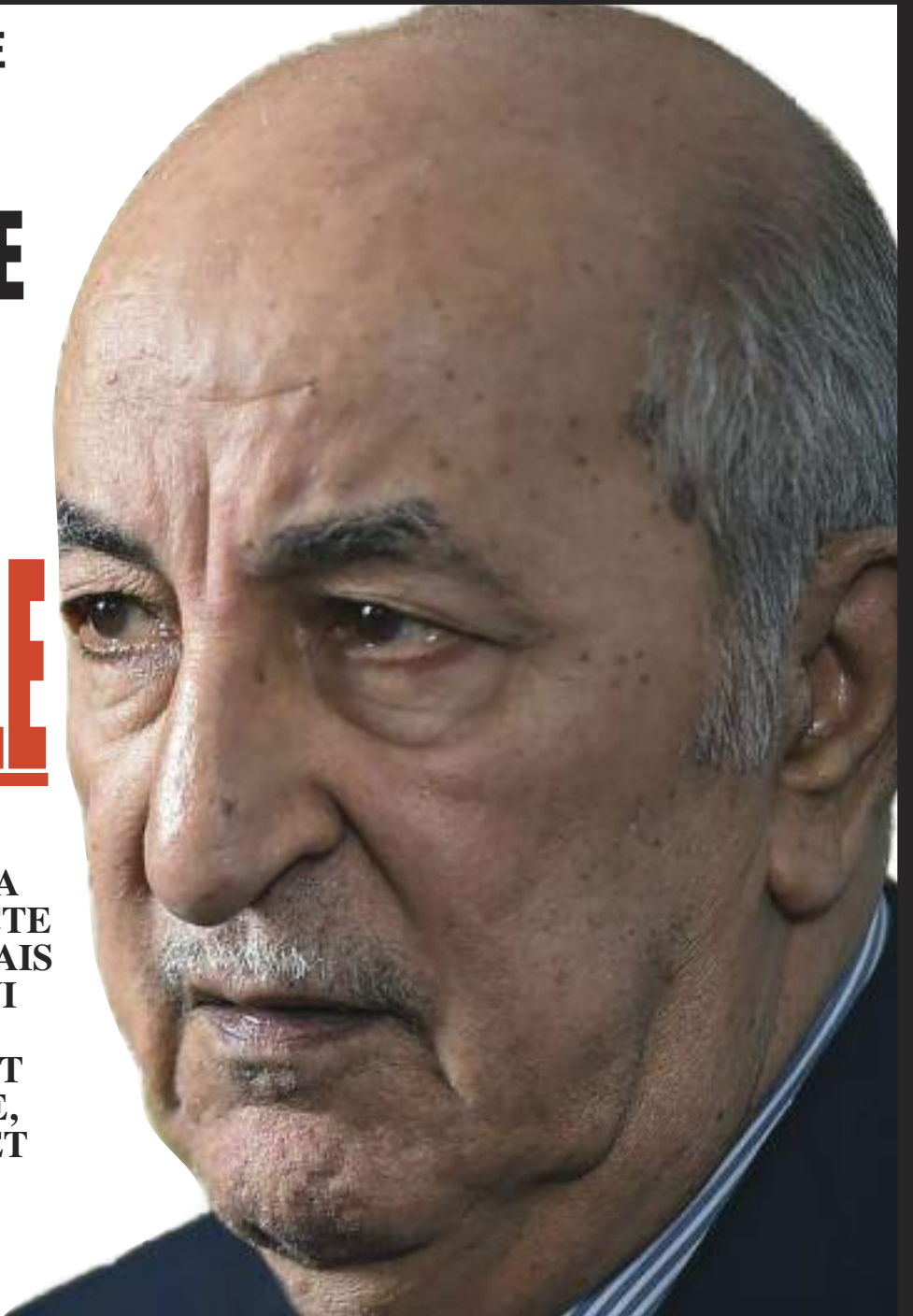


PREMIER ANNIVERSAIRE DE
L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT
TEBBOUNE**L'ALGÉRIE RENOUVE
AVEC L'ESPOIR
ET LA LÉGITIMITÉ
CONSTITUTIONNELLE**

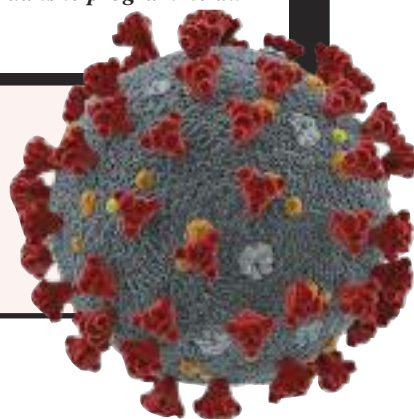
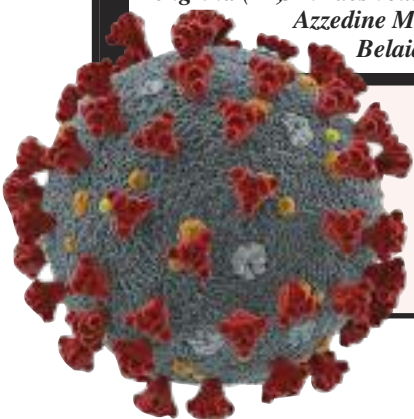
IL Y A UNE ANNÉE, ABDELMADJID
TEBBOUNE, A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE, RÉTABLISSANT PAR CET ACTE
LA LÉGITIMITÉ CONSTITUTIONNELLE, MAIS
AUSSI L'ESPOIR POUR TOUT LE PAYS QUI
AVAIT FRÔLÉ UNE CRISE AIGUE.
L'ÉLECTION DU 12 DÉCEMBRE 2019 ÉTAIT
PORTEUSE D'ESPOIR À PLUS D'UN TITRE,
APRÈS UNE PÉRIODE DE FLOTTEMENT ET
D'INCERTITUDE.

LIRE EN PAGE 02

Cette échéance avait été reportée pour diverses raisons, exposant alors l'Algérie à des lendemains incertains et à des manœuvres politiciennes aggravées par des velléités d'ingérence étrangère visant à remettre en cause la stabilité et la souveraineté de l'Algérie. L'élection présidentielle a été reportée, une première fois, le 19 avril 2019 du fait de la situation de confusion qui ne se prêtait pas à la tenue de cette consultation. La présidentielle du 4 juillet 2019 n'a pas pu se tenir faute de candidatures, ce qui a amené le chef de l'État par intérim à l'époque, Abdelkader Bensalah, à lancer un dialogue en vue d'aboutir à l'organisation de l'élection présidentielle, d'où la mise en place d'une instance nationale pour la médiation et le dialogue. C'est ainsi que le corps électoral a été convoqué le 15 septembre pour l'organisation de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 qui a consacré le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune président de la République avec 58,13% des voix exprimées, devançant de loin les quatre autres candidats, en l'occurrence Abdelkader Bengrina (17,37% des voix), Ali Benflis (10,55%), Azzedine Mihoubi (7,28%) et Abdelaziz Belaid (6,67 %). En somme, cette

élection aura épargné à l'Algérie des périodes de transition, dans la mesure où dès son investiture, Abdelmadjid Tebboune a annoncé des réformes profondes, tout en tendant la main au "Hirak béni". Il est vrai que l'élection du Président Tebboune a été endeuillée par le décès du chef d'État-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, mais elle aura eu le mérite d'être un tournant décisif que le pays ne devait pas rater, sous aucun prétexte, au risque de sombrer dans l'instabilité. En ce sens, l'élection du 12 décembre a permis aux Algériens de renouer avec l'espoir, d'autant plus que le nouveau président de la République a prôné, dès son investiture, un discours rassembleur à travers lequel il a exclu toutes formes de marginalisation ou d'exclusion, annonçant, entre autres, la révision profonde de la Constitution et la poursuite de la lutte contre la corruption. Il s'agit, en fait, du début d'un processus de concrétisation des 54 engagements contenus dans le programme électoral du Président Tebboune devant jeter les bases de l'édification d'une Algérie nouvelle. Dans son premier discours à la nation, le chef de l'État s'était, ainsi, engagé à bâtir une économie forte, diversifiée,

génératrice de richesses et créatrice d'emplois à même de renforcer la sécurité alimentaire du pays et de le mettre à l'abri de la dépendance aux hydrocarbures, appelant dans le même contexte tous les hommes d'affaires "patriotiques honnêtes" et les gérants des entreprises économiques publiques et privées à investir en force dans l'ensemble des secteurs et dans toutes les régions du pays. Le Président Tebboune avait annoncé également le lancement d'un plan d'action en direction des jeunes afin de leur permettre de créer des start-up et de bénéficier des avantages nécessaires à leur réussite et à la valorisation de la production nationale. C'est dans ce sillage qu'était intervenue la première réunion Gouvernement-Walis, en février dernier, et au cours de laquelle le chef de l'État avait mis l'accent sur le développement local et surtout l'éradication des zones d'ombre, ce qui a suscité beaucoup d'espoir chez les Algériens qui sentaient le vent du renouveau souffler. Cela a été suivi par l'adoption, par voie référendaire, de la nouvelle Constitution en novembre dernier, en attendant d'autres réformes institutionnelles qui figurent dans le programme du Président Tebboune.

Coronavirus:**Coronavirus: 542 nouveaux cas, 455 guérisons
et 11 décès ces dernières 24 heures en Algérie**

PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

I'Algérie renoue avec l'espoir et la légitimité constitutionnelle



Il y a une année, Abdelmadjid Tebboune, a été élu président de la République, rétablissant par cet acte la légitimité constitutionnelle, mais aussi l'espoir pour tout le pays qui avait frôlé une crise aigue.

L'élection du 12 décembre 2019 était porteuse d'espoir à plus d'un titre, après une période de flottement et d'incertitude. Cette échéance avait été reportée pour diverses raisons, exposant alors l'Algérie à des lendemains incertains et à des manœuvres politiciennes aggravées par des vellétés d'ingérence étrangère visant à remettre en cause la stabilité et la souveraineté de l'Algérie.

L'élection présidentielle a été reportée, une première fois, le 19 avril 2019 du fait de la situation de confusion qui ne se prêtait pas à la tenue de cette consultation. La présidentielle du 4 juillet 2019 n'a pas pu se tenir faute de candidatures, ce qui a amené le chef de l'État par intérim à l'époque, Abdelkader Bensalah, à lancer un dialogue en vue d'aboutir à l'organisation de l'élection présidentielle, d'où la mise en place d'une instance nationale pour la médiation et le dialogue.

C'est ainsi que le corps électoral a été convoqué le 15 septembre pour l'organisation de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 qui a consacré le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune président de la République avec 58,13% des voix exprimées, devançant de loin les quatre autres candidats, en l'occurrence Abdelkader Bengrina

(17,37% des voix), Ali Benflis (10,55%), Azzedine Mihoubi (7,28%) et Abdelaziz Belaid (6,67%).

En somme, cette élection aura épargné à l'Algérie des périodes de transition, dans la mesure où dès son investiture, Abdelmadjid Tebboune a annoncé des réformes profondes, tout en tendant la main au "Hirak béni". Il est vrai que l'élection du Président Tebboune a été endeuillée par le décès du chef d'État-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, mais elle aura eu le mérite d'être un tournant décisif que le pays ne devait pas rater, sous aucun prétexte, au risque de sombrer dans l'instabilité.

En ce sens, l'élection du 12 décembre a permis aux Algériens de renouer avec l'espoir, d'autant plus que le nouveau président de la République a prôné, dès son investiture, un discours rassembleur à travers lequel il a exclu toutes formes de marginalisation ou d'exclusion, annonçant, entre autres, la révision profonde de la Constitution et la poursuite de la lutte contre la corruption.

Il s'agit, en fait, du début d'un processus de concrétisation des 54 engagements contenus dans le programme électoral du Président Tebboune devant jeter les bases de l'édification d'une Algérie nouvelle. Dans son premier discours à la nation, le chef de l'État s'était, ainsi, engagé à bâtir une économie forte, diversifiée, génératrice de richesses et créatrice d'emplois à même de

renforcer la sécurité alimentaire du pays et de le mettre à l'abri de la dépendance aux hydrocarbures, appelant dans le même contexte tous les hommes d'affaires "patriotiques honnêtes" et les gérants des entreprises économiques publiques et privées à investir en force dans l'ensemble des secteurs et dans toutes les régions du pays.

Le Président Tebboune avait annoncé également le lancement d'un plan d'action en direction des jeunes afin de leur permettre de créer des start-up et de bénéficier des avantages nécessaires à leur réussite et à la valorisation de la production nationale. C'est dans ce sillage qu'était intervenue la première réunion Gouvernement-Walis, en février dernier, et au cours de laquelle le chef de l'État avait mis l'accent sur le développement local et surtout l'éradication des zones d'ombre, ce qui a suscité beaucoup d'espoir chez les Algériens qui sentaient le vent du renouveau souffler. Cela a été suivi par l'adoption, par voie référendaire, de la nouvelle Constitution en novembre dernier, en attendant d'autres réformes institutionnelles qui figurent dans le programme du Président Tebboune.

Il faut toutefois relever que la pandémie du Coronavirus, qui touche le pays depuis mars dernier, a été un facteur contraignant à la concrétisation de tous les engagements du Président Tebboune à l'exemple de la nouvelle Constitution, adoptée en novembre dernier, alors qu'il était prévu qu'elle soit soumise à référendum en juin 2020.

MUSÉE DE L'ARMÉE

Organisation de plusieurs activités

Le Musée central de l'armée a organisé, jeudi, plusieurs activités et une exposition de photographies en commémoration du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. La commémoration de cet anniversaire intervient "en application des directives du haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP), concernant l'intérêt à accorder à l'histoire nationale et à son ensei-

gnement aux générations montantes, à travers la célébration des fêtes et occasions nationales", a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale. A cette occasion, un film documentaire intitulé "Le peuple a embrassé sa révolution" et produit par la Direction de la communication, de l'information et de l'orientation (DCIO), a été projeté, suivi d'une conférence consacrée à "l'une des plus impor-

tautes étapes de la glorieuse guerre de libération, lorsque le peuple algérien est sorti dans des manifestations massives pour réaffirmer ses revendications et sa détermination à arracher sa liberté et recouvrer sa souveraineté". Par ailleurs, le moudjahid Djouab Abdelmadjid a apporté "un témoignage vivant sur les plus importants événements ayant marqué ces manifestations", ajoute le même communiqué.

Habitat

Lancement de divers projets prioritaires

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a affirmé jeudi à Skikda que "la priorité du programme actuel du gouvernement pour le quinquennat en cours est le lancement de la concrétisation de tous les projets de logements et d'équipements publics divers". Dans une rencontre avec la presse organisée au siège de la wilaya au terme de sa visite à Skikda, le ministre a indiqué que son département est en phase d'évaluation de l'année 2020 qui a connu de multiples arrêts de chantiers, estimant qu'en dépit des effets de la pandémie du Covid-19, "des réalisations non négligeables ont été concrétisées dont la distribution de 200.000 logements à travers le pays".

"Les nouveaux projets de logements verront le lancement de leur concrétisation dès le début de l'année prochaine (2021) après l'adoption par les deux chambres du parlement de la loi de finances", a ajouté M. Nasri qui a insisté sur l'intensification du travail pour parachever les projets en cours "notamment dans leur volet relatif à l'aménagement extérieur".

Il a également relevé que le logement rural constitue un axe fondamental des projets de logements du présent quinquennat avec la programmation de 650.000 unités à travers le pays, estimant que cette formule de logement "demeure parmi les plus importantes et jouit d'un intérêt majeur".

Concernant la wilaya de Skikda, il a déclaré qu'à l'instar des autres wilayas, Skikda bénéficiera d'un programme "important" et compte actuellement plus de 900 logements ruraux non encore lancés en soulignant que la wilaya connaît un problème de foncier constructible du fait que la majorité des terres appartient au foncier agricole ou forestier.

Le ministre a invité à, ce propos, les responsables de la wilaya à examiner minutieusement la situation du foncier pour implanter les divers projets non encore lancés faute de foncier. M. Nasri a affirmé, en outre, que Skikda « a bénéficié aujourd'hui d'un nouveau projet de 110 logements publics locatifs (LPL) dans une première phase qui sera suivi d'autres », annonçant la distribution "avant fin 2020" de plus de 1000 logements de divers types.

Il a aussi indiqué que la wilaya de Skikda a bénéficié de montants financiers "considérables" pour la prise en charge de travaux d'aménagement des cités construites au titre des différents programmes de logements. Le ministre s'est enquis, à l'occasion, des effets du séisme qui a frappé la wilaya de Skikda le 22 novembre passé en visitant le CEM "Mohamed Sabou" et l'hôpital "El Ayebe Derradji" d'El Harrouch. Il a affirmé sur site la nécessité de réaménager ces deux équipements "au plus vite".

Le ministre a pris aussi la décision de reloger tous les citoyens dont les habitations ont été endommagées par la secousse et classées "dans la case rouge" et a souligné que la wilaya a obtenu plus de 100 aides financières destinées à permettre aux familles dont les habitations ont subi des dommages à degrés divers de procéder aux travaux d'entretien.

M. Nasri a suivi au début de sa visite au CEM d'El Harrouch un exposé sur les programmes de logements dans la wilaya et a clos sa tournée par l'inspection du chantier de 1.500 unités LPL à Meyssoune dans la ville de Skikda dont le taux d'avancement des travaux a été estimé à 75 %. Lors des divers points de sa visite, le ministre a écouté les préoccupations des citoyens axées notamment autour du problème de logement.

Le CNDH décerne son prix annuel à l'avocat Ali Yahia Abdenmour

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a décerné son prix annuel des droits de l'homme 2020 à l'avocat Ali Yahia Abdenmour au regard de son long parcours en matière de défense des droits de l'homme. Né en juillet 1921 à Tizi Ouzou, l'avocat Ali Yahia Abdenmour a rejoint très tôt les rangs du Parti du peuple algérien (PPA), puis le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il fut arrêté en sa qualité de membre du syndicat des enseignants après la grève à laquelle avait appelé le Front de libération nationale (FLN) jusqu'à sa remise en liberté en 1961.

Après l'indépendance, il a présidé l'Union général des travailleurs algériens (UGTA) et fut élu membre de l'Assemblée constituante. En 1965, il a été nommé ministre des Travaux publics puis ministre de l'Agriculture avant de démissionner de son poste en 1968. En 1983, il a commencé à exercer la profession d'avocat et fonda en 1985 la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) reconnue officiellement en 1989. L'avocat Ali Yahia Abdenmour fut un défenseur du choix de la réconciliation et de la non exclusion politique. Il a soutenu le règlement pacifique de la crise de la décennie noire. L'avocat compte à son actif plusieurs ouvrages, tels que "Algérie: raisons et déraison d'une guerre", publié en 1996, et "la dignité humaine" en 2007.

MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE 1960

Une station décisive vers l'indépendance

Les manifestations du 11 décembre 1960 ont été un véritable tournant dans la lutte pour la libération de l'Algérie, rendant la voix du peuple plus audible au niveau international et invalidant définitivement les thèses des défenseurs d'une Algérie française.

Cet événement historique qui a marqué la mémoire des hommes s'est déroulé dans un contexte particulier, à quelques jours seulement de la date à laquelle l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) devait étudier la question algérienne, une séance programmée pour le 19 du même mois.

Le chef de l'Etat français, le général Charles de Gaulle prévoyait une visite en Algérie qui devait s'étaler du 9 au 12 décembre, au moment où les organisations extrémistes françaises appuyées par des unités de l'armée projetaient d'organiser des manifestations en faveur d'une "Algérie française". Un message qui devait être adressé principalement au général de Gaulle qui, persuadé de l'inévitable victoire de la révolution algérienne, parlait désormais de paix des braves et de réformes.

Le 9 décembre, à Ain Temouchent, première escale du général, des extrémistes européens organisent une manifestation pour exprimer leur rejet de toute initiative visant à améliorer les conditions de vie des Algériens. Mais ils sont surpris en voyant des manifestants algériens occuper la rue criant leur

ras-le-bol et exigeant l'indépendance du pays. "Algérie Algérienne" et "Algérie musulmane" sont les principaux slogans répétés par les manifestants algériens.

Le lendemain, à Alger, du côté de la rue d'Isly, future rue Larbi Benmhidi, des affrontements opposaient des Algériens habitant les quartiers pauvres de la ville et des Européens.

Ce n'était en réalité que le premier d'une série d'affrontements à venir. En fin d'après-midi, sous une pluie battante, des milliers de personnes, drapeaux algériens en main font vibrer la rue Mohamed Belouizdad (ex-rue Belcourt). Quelque chose d'inattendu était en train de se produire sous les yeux des colons et des forces de sécurité coloniales. Personne n'ignorait la soif de liberté du peuple algérien mais on n'avait visiblement pas encore pris la mesure de sa détermination. Pris de panique, colons, gendarmes et militaires tentent de s'organiser pour faire face à ce soulèvement populaire qui allait redonner un nouveau souffle à la révolution.

Pendant la durée des manifestations, les colons n'hésitent pas à utiliser leurs armes, appuyés, notamment, par les parachutistes du 18^{ème} régiment. A Belouizdad, dès l'arrivée des premiers manifestants, deux hommes et un enfant sont tués par les balles d'un colon perché sur un immeuble. D'autres victimes suivront. Drapeaux algériens brandis bien haut, les manifestants poursuivent leur marche

encouragés par les youyous stridents des femmes. Ils marquent le pas en voyant plus bas, dans la rue, une armée de casques bleus luisant sous la pluie. Des centaines de gendarmes venaient de leur barrer la route. Mais l'on s'aperçoit très vite que la foule nombreuse qui occupe la rue n'était en fait que l'avant-garde d'une véritable armée de manifestants. Bientôt, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants déferlent depuis le quartier Salembier (El Madania) sur les hauteurs d'Alger.

Les gendarmes qui redoutent de perdre le terrain appellent des renforts, et ce sont des militaires lourdement armés et renforcés par des véhicules blindés qui viennent à la rescousse. La confusion qui suivra ce face-à-face sera totale. Des coups de feu sont tirés, des incendies déclenchés et des colonnes de fumée s'élèvent au-dessus de la ville où le son des sirènes des ambulances et des pompiers était incessant.

Le 11 décembre, au matin, la pluie tombe toujours. La nuit a été longue et, du côté français, on espérait que la volonté populaire fléchisse. Mais c'est tout le contraire qui allait se produire. A la Casbah, des milliers de personnes occupent la rue. Les gendarmes tentent de les contenir en bloquant les accès de la vieille cité. Ils sont bientôt rejoints par les parachutistes qui prennent position derrière eux. A Belouizdad et à El Madania les manifestations se poursuivent. A Bab El Oued, de

violents affrontements éclatent entre Algériens et Européens. Ces derniers tirent à vue. Bientôt d'autres affrontements tout aussi violents éclatent dans d'autres quartiers de la ville.

Les militaires et les colons tirent sans hésiter visant la tête et la poitrine. Un véritable carnage se produit. Mais les tireurs sont surpris par la détermination des Algériens qui n'abandonnent pas, hurlant leur colère rendant coup pour coup lorsqu'ils le pouvaient, défiant la mort et rompant définitivement avec la peur.

Une victoire retentissante. Colons, gendarmes et parachutistes renforcés par des soldats venus de différentes régions du pays ne semblent pas comprendre ce qui se déroulait sous leurs yeux. Ailleurs dans le monde, l'Algérie capte l'attention. L'on s'interroge, effaré ou simplement gêné par ce qui était en train de se passer dans les rues algériennes. Ce n'était plus uniquement une guerre contre une puissance coloniale à laquelle on était témoin, mais une lutte contre des criminels de guerre.

Très rapidement d'autres villes du pays débordent. A Blida, Oran, Chlef, Annaba, Constantine et ailleurs, la foule sort, défie l'armée coloniale exige la liberté. Les manifestations durent une semaine et comme à Alger des manifestants sont tués. Selon les rapports d'autopsie de l'époque, la plupart des victimes sont tuées par des balles de revolver, ceux des colons.

A l'époque, les autorités françaises

estiment le nombre de morts à 120, dont 112 Algériens. Aujourd'hui, ces chiffres sont contestés. On parle à présent d'au moins 200 morts du côté algérien.

Les cris des Algériens appelant à l'indépendance et leurs slogans favorables à une Algérie indépendante ont résonné jusqu'à l'intérieur du siège de l'Organisation des Nations unies dont les membres ont définitivement compris de quel côté se tenait le peuple.

Le 19 décembre 1960, comme prévu, l'Assemblée générale de l'ONU vote la résolution 1573 reconnaissant au peuple algérien son droit "à la libre détermination et à l'indépendance".

Un triomphe pour les Algériens qui, depuis le début de la guerre de libération, avaient payé le prix fort au maquis comme dans les villes. A partir de cette date, des pays membres de l'ONU y ont vu plus clair dans la question algérienne. La détermination du peuple algérien avait forcé le respect et sa ténacité avait ouvert la voie à ses représentants pour être plus audibles auprès des nations.

Des hommes comme M'hamed Yazid, Lamine Debaghine, Mohamed-Seddik Benyahia et bien d'autres qui avaient pour charge de faire entendre la voix du peuple algérien à l'étranger ont réalisé des avancées considérables précisément grâce aux manifestations du 11 décembre 1960. Des manifestations qui ont changé le cours de l'histoire.

LA RÉOLUTION DU PE

"déséquilibrée et manque de tact envers un État souverain"

Le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari a affirmé, jeudi à Alger, que la résolution émise par le Parlement européen (PE) sur la situation des droits de l'Homme en Algérie «est déséquilibrée et manque de tact envers un État souverain».

Lors d'une conférence de presse, organisée à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de l'Homme, M. Lazhari a souligné que la résolution de l'Union européenne (UE) qui a évoqué «une détérioration» des droits de l'Homme en Algérie, reflète «un acharnement sur notre pays», estimant qu'elle «est déséquilibrée et manque de tact envers un État souverain qui a payé un lourd tribut pour recouvrer son indépendance et souffert des affres du colonialisme qui constitue en lui-même une violation des droits de l'Homme». Et d'ajouter: «les auteurs de cette résolution sont des nostalgiques du colonialisme, qui se sont référés dans l'élaboration de leur rapport à des parties et organisations en relation avec des milieux, dont les politiques et les plans sont à bannir».

«Le but de la résolution du PE n'est pas la situation des droits de l'Homme, tant qu'elle exprime une désapprobation de la politique adoptée par l'Algérie», a observé M. Lazhari, arguant que «les lobbies nationaux n'apprécient guère les positions de notre pays vis-à-vis de certaines questions comme celles de la Palestine et du Sahara Occidental».

Le document en question tend également «à cibler l'Armée nationale populaire



(ANP), épine dorsale du pays», a soutenu M. Lazhari, soulignant que l'Algérie «est une République, dont le président a été élu par le peuple, et l'institution militaire s'acquiesce des missions qui lui sont conférées par la Constitution».

M. Lazhari a fustigé la qualification de certains individus de «prisonniers d'opinion», rappelant que ces individus sont «accusés d'avoir commis des actes punis par la Loi, dont attroupement non-autorisé». Et d'ajouter: «Ils auraient dû recourir aux moyens de réparation de préjudice prévus par la Loi au lieu de s'adresser au Parlement européen». Précisant que les «violations commises de temps à autre en matière des droits de l'Homme, sont des dépassements individuels et non une politique d'État», M. Lazhari a rappelé que «le citoyen a le droit de recourir à tous les moyens légaux en vue de la signaler et de déposer plainte». Estimant que «la meilleure réponse à donner à cette résolution est d'œuvrer à la concrétisation du principe

des droits de l'Homme», le président du CNDH a mis en avant «les acquis réalisés grâce à l'amendement constitutionnel qui a consolidé les droits des citoyens, toutes catégories confondues». A ce propos, M. Lazhari a salué la teneur du dernier amendement constitutionnel, en matière de protection juridique de la femme, ajoutant que notre pays est le premier dans le monde arabe et en Afrique qui œuvre à lutter contre la violence à l'égard de la femme, en lui assurant l'assistance et tous les moyens de prise en charge des victimes de ce phénomène».

Concernant l'exécution de la peine capitale suspendue depuis 1993, le même responsable a indiqué que «juridiquement parlant, rien n'empêche l'État de lever sa suspension», ajoutant que «le CNDH qui prône le maintien de l'application de la peine de mort uniquement pour les crimes les plus graves, laisse la décision au prochain parlement pour trancher cette question».

Coronavirus

565 nouveaux cas, 481 guérisons et 10 décès

Cinq cent soixante cinq (565) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 481 guérisons et 10 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, jeudi à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 90579 dont 565 nouveaux cas, soit 1,3 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 2564 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 59.135, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 16 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, entre 1 et 9 cas, 10 autres n'ont enregistré aucun cas, alors que 22 wilayas ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 44 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

AADL

Mise en demeure de plusieurs entreprises de réalisation

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a adressé des mises en demeure à plusieurs entreprises de réalisation à travers nombre de wilayas pour notamment, des retards dans les délais et la qualité des travaux, a-t-on appris de l'Agence.

Les mises en demeure, publiées par l'AADL sur sa page Facebook, concernent les entreprises chargées de la réalisation des projets de logements à Tizi Ouzou, El Tarf, Sétif et Constantine. A ce propos, l'Agence a adressé une seconde mise en demeure à l'entreprise chargée de la réalisation des travaux d'aménagement extérieur et des réseaux divers du projet de 1000 logements dans le pôle d'excellence à Tizi Ouzou. Il s'agit, précise la même source, de la société turque "Gurbag Insaat Muhendislik Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS", qui "ne s'est pas conformée aux exigences de la première mise en demeure publiée dans la presse nationale, le 18 novembre dernier".

La mise en demeure sanctionne "le retard accusé dans les travaux de réalisation et la non-conformité du plan d'exécution, en ce sens que l'entreprise en question a consommé trois mois des délais contractuels fixés à huit mois pour un taux de réalisation de 6% alors que le taux exigé est de 40%". L'Agence a fait état, dans ce sens, d'un « abandon manifeste du chantier et un arrêt des travaux ».

Évoquant, en outre, "un manque de main d'œuvre", l'AADL met l'entreprise de réalisation dans l'obligation d'appliquer les instructions contenues dans la mise



en demeure dans un délai ne dépassant pas huit jours, à compter de ce jour. L'entreprise mise en demeure est tenue, à cet effet, de "prendre toutes les mesures indispensables et nécessaires à la relance effective des travaux dans le chantier et de communiquer au maître d'ouvrage les plans d'exécution des travaux restants". Elle doit également mobiliser tous les moyens humains et matériels, approvisionner le chantier conformément au plan d'exécution des travaux, mettre en place des mécanismes d'organisation et de planification appropriés pour palier les carences relevées et rattraper le retard accusé dans l'avancement des travaux.

L'AADL a annoncé qu'elle prendrait les mesures légales en vigueur, dans le cas où ces instructions ne seraient pas appliquées. Dans la même journée, une deuxième mise en demeure a été adressée à l'entreprise chargée de la réalisation de 400 logements à

Tinar dans la wilaya de Sétif. Il s'agit de la SARL ALTRACOM, chargée de l'étude et de la réalisation de 400 logements de type location-vente, dans le pôle urbain de Tinar, dans la commune d'Ouled Saber (Sétif). La SARL ALTRACOM est mise en demeure pour plusieurs raisons, dont "le taux d'avancement des travaux de 39,60% pour 97,05% de consommation de délais, le retard cumulé dans la réalisation des travaux, la très faible cadence de réalisation dans le chantier et l'incapacité caractérisée de l'entrepreneur".

L'agence a exigé de l'entreprise de prendre, dans un délai ne dépassant pas huit jours toutes les mesures indispensables et nécessaires pour accélérer la cadence des travaux, objet du marché, approvisionner le chantier en moyens humains et matériels et en matériels et élargir le champ d'intervention. Les mesures préconisées comprennent également des mécanismes d'organisation et

de planification appropriés pour rattraper le retard accusé dans l'avancement des travaux.

L'AADL avertit, dans ce sens, que "si l'entreprise de réalisation, objet de la mise en demeure, ne répond pas aux instructions précitées, elle prendra les mesures coercitives prévues dans la législation en vigueur, à charge de l'entreprise".

L'AADL avait adressé mercredi dernier une première mise en demeure à l'entreprise "BTPH Gueraoua Lamine" en charge de la réalisation des voiries et réseaux divers (VRD) du projet de 1.000 logements de type location-vente dans la commune d'El Tarf (wilaya d'El Tarf), (un seul lot).

L'Agence a expliqué le recours à cette procédure par "la mauvaise qualité des travaux et le non-respect du calendrier des travaux, en plus de la lenteur, clairement décelée, de l'entreprise de réalisation".

Rappelant un manque manifeste de ressources humaines et financières sur le site, l'AADL cite également l'approche de la date de livraison prévue en décembre prochain pour les lots A, B, C, et D".

Par conséquent, elle a exigé de cette entreprise un renforcement en ressources humaines et matérielles, l'approvisionnement de tous les bâtiments en matériels nécessaire, la mise en place d'un calendrier de travaux en fonction de chaque lot et la mise sur pied d'une équipe technique chargée du suivi des travaux.

Il s'agit également, pour l'entreprise de réalisation, de parachever les travaux des équipements (réservoirs et stations de transferts), d'accélérer les travaux des lots (A

et B) et d'entamer les travaux des lots (C et D), dont la livraison est prévue en décembre 2020.

L'Agence a accordé à l'entreprise "BTPH Gueraoua Lamine" un délai de huit jours à compter de mercredi en vue de mettre en œuvre ses instructions sous peine des mesures coercitives prévues dans le marché. Par ailleurs, l'AADL a adressé une première mise en demeure le Groupe Bourouag Construction, chargé de l'étude et de la réalisation de 2000 logements AADL à El-Khroub (Constantine). La mise en demeure concerne le marché d'étude et réalisation de 200/1019 logements au site I Hemimim et 000/981 logements au niveau du site II Massinissa.

Cette procédure intervient, selon l'agence, en raison du retard accusé dans le parachèvement des travaux et le non respect des délais contractuels et de l'engagement de parachever les travaux en trois mois, affiché lors de la réunion du 8 octobre dernier. L'Agence a appelé le Groupe à parachever les travaux restants, à accélérer la cadence des travaux pour rattraper le retard enregistré au niveau du site 981/2000 logements, de renforcer le chantier en moyens humains et matériels et d'installer trois chantiers distincts pour réaliser les VRD du site 981/2000 logements.

Un délai de huit jours à compter de mercredi (hier) lui a été accordé pour appliquer ces instructions sous peine de prendre les mesures coercitives conformément aux conditions prévues dans le contrat, notamment la résiliation du marché à charge de l'entreprise de réalisation, en cas de non exécution.

COVID-19

Les prix des tests et analyses de dépistage du virus plafonnés

Les prix des scanners et des analyses médicales de dépistage du Coronavirus (Covid-19) ont été plafonnés en vertu d'un accord conclu, jeudi à Alger, entre le ministère de la Santé, l'Association des radiologues privés et des représentants de 11 laboratoires médicaux de par le pays.

Conformément à cet accord, le prix du test par scanner s'établira aux environs de 7.000 DA, les analyses PCR à 8800 DA, les analyses antigéniques à 3600 DA et les analyses sérologiques à 2200 DA.

A cette occasion, le président de l'Association des radiologues privés, Boukhtouche Djamel a précisé que le plafonnement des prix de dépistage du virus par scanner s'inscrit dans l'esprit de solidarité nationale en cette circonstance sanitaire difficile que traverse le pays.

"Compte tenu des répercussions socioéconomiques de cette pandémie et de la grande importance que revêt le diagnostic par scanner, et à la demande du ministère de la Santé, la majorité des radiologues privés a décidé de réduire le prix de ce dépistage à 7.000 DA", indiquant que cette initiative "entrera en vigueur à commencer de jeudi, et ce pour une durée de six mois, renouvelable



selon la circonstance épidémiologique", a-t-il affirmé.

De son côté, le représentant des laboratoires d'analyses médicales, Dr. El Houari Khouri a indiqué que ces laboratoires "ont consenti davantage d'efforts afin de plafonner les prix des tests de dépistage du virus et de les rendre accessibles à tous les citoyens", relevant la possibilité pour d'autres laboratoires de se joindre à cette initiative.

Dans cette optique, le ministre de la

Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid a salué cette initiative qui, dit-il, s'ajoute "aux efforts de l'État visant à faire face à cette pandémie". Il a en outre émis l'espoir de voir d'autres centres et laboratoires se joindre à cette initiative, notamment à la lumière des conditions difficiles dans lesquelles vivent certaines catégories sociales qui leur sont difficiles de faire ces analyses et contrôles médicaux.

OPAEP

Attar présidera demain la 105ème réunion du Conseil des ministres



Le ministre de l'Énergie, Président de la session actuelle du Conseil des ministres de l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de pétrole (OPAEP), Abdelmadjid Attar, présidera, demain dimanche les travaux de la 105ème réunion du Conseil des ministres de l'Organisation, a indiqué jeudi un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre régionale, qui se tiendra par visioconférence, les ministres arabes discuteront du projet relatif au budget prévisionnel de l'Organisation pétrolière pour l'année 2021, précise la même source.

Outre le rapport du Secrétaire général sur les activités du secrétariat de l'Organisation, qui sera également à l'ordre du jour, les participants focaliseront également leur discussion sur la situation de l'industrie pétrolière mondiale. Le Conseil abordera, par ailleurs, les voies et moyens pour redynamiser et développer les activités du Secrétariat de l'OPAEP en tenant compte des nouveaux changements opérés au niveau mondial ainsi que la tenue du 12ème Congrès arabe sur l'énergie.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Abdelkader Bengrina appelle à la conjugaison des efforts

Le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina a appelé, jeudi, à la conjugaison des efforts et au renforcement de la collaboration pour la lutte contre toutes les formes de corruption en vue de jeter les bases de l'édification de "l'Algérie nouvelle" sur les valeurs de la régularité et de la transparence.

S'exprimant à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre de chaque année, M. Bengrina a précisé dans un communiqué que cette journée "se veut une opportunité exceptionnelle pour relancer notre appel à tous les fidèles pour conjuguer les efforts et renforcer la collaboration en matière de consolidation de la régularité et la transparence dans la lutte contre



la corruption sous toutes ses formes".

Il a exhorté à davantage de coordination entre toutes les composantes du peuple aussi bien les partis que les personnalités nationales, les syndicats et les associations de la société civile pour faire des propositions et des initiatives

qui renforceront le front interne et prendront une position nationale pour lutter contre la corruption. Cette journée constitue également une occasion "pour jeter les bases de l'édification de l'Algérie nouvelle sur les valeurs de la régularité et la transparence et restaurer la confiance du citoyen à travers

la concrétisation des revendications du Hirak populaire qui insiste sur la révocation des têtes de la corruption et la récupération de la souveraineté du peuple par sa solide union avec son Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN)", a-t-il dit. Il a relevé que "la corruption politique est intrinsèquement liée à la corruption financière, lesquelles ont enfanté des élites qui ont mis la main sur la décision et obstrué le processus de développement par le détournement des deniers publics".

"L'inexistence de l'indépendance de la justice à l'époque de la Issaba (la bande) a ancré auprès de plusieurs responsables la conviction de l'impunité sans reddition des comptes, une situation contre laquelle nous devons réaffirmer la

punition sans favoritisme ou règlement de comptes de toute personne impliquée dans les dossiers de corruption", a-t-il ajouté. Le président du Mouvement El Bina a plaidé pour "l'assèchement de toutes les sources de corruption administrative et financière par l'application des mécanismes de contrôle et de reddition des comptes et le renforcement des textes législatifs et exécutifs", soulignant "la nécessité de poursuivre les efforts sérieux pour récupérer l'argent du peuple et ses biens détournés en les restituant au trésor de l'État". "La route pour la réforme globale reste toujours longue, difficile et pleine de défis, impliquant le renforcement de la conscience du peuple en faveur de la guerre contre la corruption et l'éradication de ses sources", a-t-il conclu.

SONATRACH-ENI

Signature d'un accord renforçant le partenariat dans le bassin de Berkine

La Compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et le groupe énergétique italien Eni ont signé, jeudi à Alger, un accord renforçant le partenariat dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif légal et réglementaire régissant les activités d'hydrocarbures, a indiqué Sonatrach dans un communiqué.

"Un Protocole d'accord, ayant pour objet l'élaboration d'une feuille de route fixant les démarches nécessaires en vue d'une éventuelle conclusion d'un ou de plusieurs contrats d'hydrocarbures dans le bassin de Berkine, sous l'égide du nouveau dispositif légal et réglementaire régissant les activités hydrocarbures, a été signé jeudi dernier entre Sonatrach et Eni", a précisé la même source.

Ce document a été paraphé par le PDG de Sonatrach Toufik Hakkar et celui du groupe Eni, Claudio Descalzi lors d'une réunion de



travail tenue jeudi à Alger entre les deux responsables.

Tenue dans le cadre du développement et du suivi des opportunités de partenariat entre les deux groupes énergétiques, plusieurs points d'intérêt communs ont été abordés lors de cette rencontre, à savoir : la formation dans les métiers Oil & Gas, la recherche et le développement, les énergies nou-

velles, la transition énergétique ainsi que la protection de l'environnement, ajoute le communiqué.

A cette occasion, les deux responsables ont réaffirmé leur "engagement pour la mise en œuvre d'un programme ambitieux pour le renforcement des activités d'exploration et de développement dans cette zone (bassin de Berkine), à travers l'optimisation des infrastructures existantes".

A l'issue de la rencontre, M. Hakkar a déclaré : "nos relations avec Eni, traditionnellement très étroites, ne peuvent qu'être confortées à travers la signature de cet accord ainsi que le déploiement de plusieurs axes, notamment, la formation et la recherche & développement". Pour sa part, le PDG du groupe énergétique italien a mis en avant l'excellence des relations partenariales multidimensionnelles liant Eni à Sonatrach.

COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE

Les perspectives du partenariat entre les deux pays

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar a reçu, jeudi, le PDG de la compagnie italienne ENI, Claudio Descalzi, accompagné d'une délégation, avec lequel il a passé en revue l'état des relations de coopération et les perspectives du partenariat liant Sonatrach à la compagnie italienne, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette audience qui s'est déroulée au siège du ministère de l'Énergie, à la demande de M. Descalzi, a vu aussi la présence du secrétaire général du ministère de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Mohamed Bouzeriba, a précisé la même source. Les deux parties ont passé en revue, lors de cet entretien, l'état des relations de coopération et de partenariat liant Sonatrach à la compagnie italienne ENI, ainsi que les perspectives de leur développement.

A cet effet, M. Attar a qualifié cette relation "d'ancienne et d'historique", tout en relevant que le partenariat entre Sonatrach et ENI, notamment dans l'amont (exploration, exploitations) est exemplaire.

Le ministre de l'Énergie a insisté sur le renforcement de ce partenariat et de son élargissement à d'autres domaines d'activités en particulier dans le secteur de la pétrochimie, ainsi que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Le groupe ENI a déjà réalisé en partenariat avec la compagnie Sonatrach une centrale solaire de 10 MW à Bir Rebaa Nord et prévoit de poursuivre cet effort sur un laboratoire solaire et deux autres centrales solaires identiques au niveau des gisements en partenariat.

M. Attar a invité, à cette occasion,

l'entreprise italienne à continuer à investir davantage en Algérie soulignant que la nouvelle loi des hydrocarbures, dont les textes d'application sont en cours de finalisation, offre d'importantes opportunités et des perspectives prometteuses pour des projets d'investissements et de partenariats concrets et mutuellement bénéfiques dans l'exploration du domaine minier et l'exploitation et le développement de gisements déjà découverts avec un apport de savoir-faire et transfert de technologie.

Pour sa part, le PDG d'ENI s'est dit "très satisfait du partenariat entre Sonatrach et ENI en exprimant son très vif intérêt à continuer à investir en Algérie, qui constitue un partenaire confiant et crédible, et faire bénéficier la compagnie nationale de son expérience et son savoir-faire".

CRA une caravane d'aides au profit des habitants des zones reculées et frontalières



La présidente du Croissant-Rouge algérien (CRA), Saïda Benhabyles, a annoncé jeudi à Alger, le départ lundi prochain d'une caravane nationale d'aides au profit des habitants des zones reculées et frontalières.

Lors d'une conférence de presse, à l'occasion du 64e anniversaire de la création du Croissant-Rouge algérien, Mme Benhabyles a précisé que cette caravane, qui sillonnera différentes wilayas du pays, comprend des équipements de protection contre la Covid-19, dont des masques et des solutions hydro alcooliques, des produits alimentaires et des couvertures, soulignant qu'ils seront distribués en fonction des besoins des citoyens. Et d'ajouter que les masques de protection seront distribués aux établissements éducatifs, notamment les écoles primaires, saluant, dans ce cadre, le don de 200.000 masques accordé par l'ambassade de Chine en Algérie. Grâce aux dons et aux aides en provenance de plusieurs parties comme l'Association des commerçants chinois en Algérie et les investisseurs algériens, le budget du Croissant-Rouge algérien "n'est plus un fardeau pour le Trésor public", a-t-elle estimé.

"Bras humanitaire de l'État algérien contribuant activement à la préservation de la dignité du citoyen algérien", le Croissant-Rouge algérien doit retrouver la place qui lui sied, a-t-elle soutenu.

Rappelant les missions dévolues au CRA, dont son rôle dans la diffusion de la culture de la solidarité au sein de la société, notamment parmi les jeunes, la responsable a appelé cette frange de la société à "faire preuve d'esprit de solidarité et à venir en aide volontairement à ceux qui en ont besoin".

Elle a, par ailleurs, fait savoir qu'une réunion de coordination était programmée entre le Croissant-Rouge algérien et ses homologues sahraoui et espagnol pour procéder à une évaluation de la situation humanitaire au Sahara occidental.

A cette occasion, Mme Benhabyles a tenu à rendre hommage à l'Armée nationale populaire (ANP) pour son rôle dans l'accompagnement des activités du Croissant-Rouge algérien, notamment en mettant à disposition des avions militaires pour l'acheminement des aides à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

PROJETS DE LOGEMENTS

L'AADL dos au mur



L'agence AADL est au pied du mur. Pressée par les souscripteurs qui commencent à s'impatisser après des années de retards enregistrés dans la réalisation des projets de logements, l'établissement public a régi en durcissant le ton vis-à-vis des sociétés de réalisation. Ainsi, dans un communiqué rendu public jeudi, l'AADL annonce avoir adressé des mises en demeure à plusieurs entreprises de réalisation à travers nombre de wilayas pour notamment, des retards dans les délais et la qualité des travaux. C'est l'exemple d'un projet inscrit à Tizi-Ouzou où la mise en demeure sanctionne « le retard accusé dans les travaux de réalisation et la non-conformité du plan d'exécution, en ce sens que l'entreprise en question a consommé trois mois des délais contractuels fixés à huit mois pour un taux de réalisation de 6% alors que le taux exigé est de 40% », précise l'AADL. Une autre entreprise qui gère un projet à Sétif est mise en demeure pour plusieurs raisons, dont « le taux d'avancement des travaux de 39,60% pour 97,05% de

consommation de délais, le retard cumulé dans la réalisation des travaux, la très faible cadence de réalisation dans le chantier et l'incapacité caractérisée de l'entrepreneur ». En plus de ces mises en demeure, l'AADL annonce des visites inopinées dans ses chantiers. « Le directeur général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement, Tarek Belaribi, veille à suivre personnellement l'avancement des travaux des différents projets dans toutes les wilayas du pays pour inspecter leur qualité et s'assurer du respect des délais contractuels par les maîtres d'œuvre, en effectuant des visites inopinées sur le terrain », annonçait, dans ce sens, l'AADL dans un communiqué diffusé la semaine dernière. Le DG de l'AADL a appelé à poursuivre la coordination entre le directeur des projets et les chefs des projets d'une part et les représentants des entreprises de réalisation d'autre part pour accélérer la cadence des travaux des projets programmés contrôler leur qualité, précisant qu'il effectuera une

autre visite sur le terrain pour s'assurer de la mise en application des instructions, annonce encore le document. Ces annonces interviennent après des séries de protestation de centaines de souscripteurs inscrits sur les listes AADL depuis 2013. Une bonne partie des chantiers enregistrent des retards de réalisations. Cela concerne essentiellement les aménagements extérieurs. Parfois, les projets viennent à peine de démarrer dans certaines régions du pays. Malgré cela, les autorités comptent livrer près de 300 000 appartements d'ici le mois de mars prochain. Cela fait partie des 550 000 dossiers déposés depuis plus de 7 ans à l'échelle nationale. Une petite partie de ce projet a été livrée, notamment dans les wilayas de l'Intérieur du pays qui n'avaient pas bénéficié du projet initial en 2001 et 2002. Dans les grandes wilayas, en revanche, la tâche des autorités est plus délicate à cause d'une forte demande, contrariée par des difficultés de réalisation sur le terrain.

Saïd Sadia

FERHAT AIT ALI BRAHAM

Un plan de relance pérenne pour les entreprises publiques

Concernant les difficultés auxquelles font face les entreprises publiques du secteur, ENIE et ENIEM, le ministre a annoncé la tenue d'une rencontre demain dimanche réunissant les responsables de ces deux entreprises ainsi que les représentants des établissements financiers publics. L'objectif de cette rencontre,

a-t-il affirmé, sera de discuter d'un plan de relance pérenne pour ces entreprises publiques non "un plan d'urgence qui soit conjoncturel". "Nous allons organiser une réunion pour trouver une solution rapidement mais pas dans la précipitation, permettant à ces entreprises de présenter leurs plans d'action et les discuter avec les

banques dans le cadre de la relance de l'activité sur les moyen et long termes", a indiqué le ministre. De plus, il a souligné l'intérêt pour cette filière d'avoir un nouveau départ "en tant que filière productrice intégratrice de ressources nationales tant en termes de matières premières ou d'engineering local".

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Bengrina appelle à la « conjugaison des efforts »

Le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina a appelé, jeudi, à la conjugaison des efforts et au renforcement de la collaboration pour la lutte contre toutes les formes de corruption en vue de jeter les bases de l'édification de "l'Algérie nouvelle" sur les valeurs de la régularité et de la transparence. S'exprimant à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre de chaque année, M. Bengrina a précisé dans un communiqué que cette journée « se veut une opportunité exceptionnelle pour relancer notre appel à tous les fidèles pour conjuguer les efforts et renforcer la collaboration en matière de consolidation de la régularité et la transparence dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes ». Il a exhorté à davantage de coordination entre toutes les composantes du peuple

aussi bien les partis que les personnalités nationales, les syndicats et les associations de la société civile pour faire des propositions et des initiatives qui renforceront le front interne et prendront une position nationale pour lutter contre la corruption. Cette journée constitue également une occasion « pour jeter les bases de l'édification de l'Algérie nouvelle sur les valeurs de la régularité et la transparence et restaurer la confiance du citoyen à travers la concrétisation des revendications du Hirak populaire qui insiste sur la révocation des têtes de la corruption et la récupération de la souveraineté du peuple par sa solide union avec son Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN) », a-t-il dit. Il a relevé que « la corruption politique est intrinsèquement liée à la corruption financière, lesquelles ont enfanté des élites

qui ont mis la main sur la décision et obstrué le processus de développement par le détournement des deniers publics ». « L'inexistence de l'indépendance de la justice à l'époque de la Issaba (la bande) a ancré auprès de plusieurs responsables la conviction de l'impunité sans reddition des comptes, une situation contre laquelle nous devons réaffirmer la punition sans favoritisme ou règlement de comptes de toute personne impliquée dans les dossiers de corruption », a-t-il ajouté. Le président du Mouvement El Bina a plaidé pour « l'assèchement de toutes les sources de corruption administrative et financière par l'application des mécanismes de contrôle et de reddition des comptes et le renforcement des textes législatifs et exécutifs », soulignant « la nécessité de poursuivre les efforts sérieux pour récupérer l'argent du peuple et ses biens détournés en les restituant au trésor de l'Etat ».

Distinction

Le CNDH décerne son prix annuel à l'avocat Ali Yahia Abdenmour



Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a décerné son prix annuel des droits de l'homme 2020 à l'avocat Ali Yahia Abdenmour au regard de son long parcours en matière de défense des droits de l'homme. Né en juillet 1921 à Tizi Ouzou, l'avocat Ali Yahia Abdenmour a rejoint très tôt les rangs du Parti du peuple algérien (PPA), puis le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il fut arrêté en sa qualité de membre du syndicat des enseignants après la grève à laquelle avait appelé le Front de libération nationale (FLN) jusqu'à sa remise en liberté en 1961. Après l'indépendance, il a présidé l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et fut élu membre de l'Assemblée constituante. En 1965, il a été nommé ministre des Travaux publics puis ministre de l'Agriculture avant de démissionner de son poste en 1968. En 1983, il a commencé à exercer la profession d'avocat et fonda en 1985 la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) reconnue officiellement en 1989. L'avocat Ali Yahia Abdenmour fut un défenseur du choix de la réconciliation et de la non exclusion politique. Il a soutenu le règlement pacifique de la crise de la décennie noire. L'avocat compte à son actif plusieurs ouvrages, tels que « Algérie: raisons et déraison d'une guerre », publié en 1996, et « la dignité humaine » en 2007.

Victimes de terrorisme

Plaidoyer pour le soutien des familles

Le député à l'Assemblée populaire nationale (APN), Seddik Chihab a mis l'accent sur l'importance « d'accompagner les victimes du terrorisme pour recouvrer leur dignité et les soutenir à un retour efficace à la vie normale », indique un communiqué de l'APN. Prenant part, mercredi dernier, au 2e round de la série de concertations qu'organise l'Organisation des Nations unies (ONU) pour élaborer des dispositions législatives types en faveur des victimes du terrorisme, le député a affirmé que le fléau du terrorisme « menace aujourd'hui toutes les communautés et laisse des séquelles matérielles et morales sur les victimes et leurs familles ainsi que toute la société, raison pour laquelle il faut adopter une approche multidimensionnelle par la réconciliation et la solidarité nationale ». Le député Seddik Chihab s'exprimait à l'occasion de ces concertations en sa qualité de membre du Groupe consultatif de haut niveau de l'Union interparlementaire (UIP) sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Concours national "Djaafar Aloum" de la meilleure huile d'olive Vierge extra : 12 lauréats primés

Le ministre a présidé la cérémonie de remise des médailles aux douze (12) lauréats de la deuxième édition du concours national "Djaafar Aloum" de la meilleure huile d'olive Vierge extra pour la saison 2019-2020, afin de les encourager à perpétuer la tradition de l'organisation de ces concours qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'huile d'olive en Algérie.

Ce concours, coorganisé par le Conseil national interprofessionnel de la filière oléicole (CNIFO) et l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV), vise à promouvoir la production nationale de l'huile d'olive et à encourager sa consommation.

Supervisant l'ouverture du laboratoire d'analyses des produits oléicoles, "Djaafar Aloum" accrédité par le Conseil oléicole international (COI), le ministre a écouté les explications fournies par le chef de département des expériences de l'ITAFV et par la présidente du co-

mité d'experts sur les méthodes d'analyse chimique et d'analyse sensorielle (goût), selon les normes techniques internationales qui déterminent la qualité de l'huile d'olive fruité et non fruité, ses types et les caractéristiques gustatives de chaque qualité. De surcroît, tous les renseignements relatifs aux caractéristiques du produit seront téléchargés sur une base de données et intégrés dans une application électronique spéciale qui classe automatiquement la qualité de l'huile d'olive.

A noter que l'ITAFV est également composé d'experts-dégustateurs qui s'acquittent de leur mission, selon les normes internationales, du point de vue technique ou via l'exercice physiologique du goût.

A ce sujet, M. Hemdani a mis l'accent sur l'impératif pour ce laboratoire de superviser la qualité et sensibiliser les producteurs quant à l'importance de respecter les procédés techniques de production, d'autant plus que tous les atouts sont

disponibles dans le pays, en vue d'encourager l'exportation.

En chiffres, l'ITAFV précise que 70% de l'huile d'olive produite localement est extra vierge avec des perspectives d'atteindre une meilleure qualité.

Pour ce faire, plusieurs formations ont été dispensées aux dégustateurs, dont 10 chefs de jury et experts qui participent à l'encadrement des concours au plan national et international.

A rappeler que le jury national de dégustation a été accrédité en 2019 par le Conseil oléicole international (COI). Selon des statistiques récentes, les espaces réservés aux oliviers sont passés de 168.000 ha en 2000 à quelque 480.000 ha lors de la saison 2018/2019, soit une augmentation de 160%.

La production nationale des olives a atteint, durant la saison 2019/2020, environ 10.380.000 quintaux, contre 8.687.000 quintaux l'année dernière, soit + 65% de production d'huile d'olive.

Baisse record des émissions de CO2 de 7% en 2020 liée Covid-19 (rapport)

Les émissions de CO2 d'origine fossile ont connu une baisse record de 7% en 2020, liée aux mesures de confinement prises contre l'épidémie de Covid-19, selon le bilan annuel du Global carbon project (GCP) publié vendredi. Ce rapport s'intéresse aux émissions annuelles de CO2 d'origine fossile et à leur persistance dans l'atmosphère, responsables du changement climatique et de son lot de catastrophes. Ce rapport est traditionnellement publié lors des conférences de l'ONU sur le climat. Cette année, sa publication intervient dans un contexte particulier, car la 26e COP prévue à Glasgow a été repoussée d'un an. Un sommet en ligne se tiendra samedi avec plusieurs chefs d'Etat pour marquer le 5e anniversaire de l'accord de Paris. Ses résultats sont aussi inédits, avec une baisse estimée à 7% des émissions mondiales de CO2 fossiles sur l'année, soit 2,4 milliards de tonnes. Au plus fort du confinement au printemps, elles ont même chuté d'environ 17% comparé à 2019. Jamais une telle diminution n'avait été observée auparavant, selon un communiqué de presse. Lors des précédentes crises mondiales (1945, 1981, 1992, 2009), elles n'avaient jamais dépassé 0,9 milliard de tonnes. "La diminution des émissions en 2020 semble plus prononcée aux Etats-Unis (-12%), dans l'UE-27 (-11%) et en Inde (-9%), l'effet des restrictions Covid-19 s'ajoutant à une tendance précédente, et étant moins prononcée en Chine (-1,7%), où les mesures de restriction ont été prises au début de l'année et ont été plus limitées dans le temps", selon le communiqué. En Chine, les émissions ont augmenté de 2% en 2018. "Il n'y aurait pas eu le Covid-19, cette croissance se serait probablement poursuivie", a expliqué Philippe Ciais, chercheur au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement lors d'une visio-conférence. Par secteur, les réductions d'émissions de CO2 ont été plus marquées dans les transports de surface, qui représentent 21% des

émissions mondiales. Elles "ont été réduites de moitié dans les pays au plus fort du confinement", selon le communiqué. Celles de l'aviation se sont effondrées de 75%. Elles ne représentent que 2,8% des émissions mondiales mais ne cessent de croître. Les émissions de l'industrie (22% des émissions mondiales) "ont été réduites de 30% dans les pays au plus fort du confinement". Sur une période de temps plus longue, "la croissance des émissions mondiales a été de 0,9% par an en moyenne entre 2010 et 2019", après 3% par an entre 2000 et 2009. Pour autant, cela ne suffit pas pour réduire le réchauffement climatique et ses impacts, les émissions de CO2 se maintenant à des niveaux élevés. De plus, leur diminution liée à la crise du coronavirus devrait être de courte durée. En Chine, les émissions ont déjà renoué en avril avec le niveau qu'elles avaient précédemment", indique Philippe Ciais. "On peut s'attendre à ce qu'il y ait un rebond en 2021." "C'est un répit temporaire", poursuit-il. "Le moyen d'atténuer le changement climatique n'est pas d'arrêter les activités mais d'accélérer la transition vers des énergies bas carbone", insiste le chercheur. De plus, la diminution des émissions de CO2 n'entraîne pas une réduction de la concentration de CO2 dans l'atmosphère, rappelle-t-il. Elle a été multipliée par près de 1,5 entre 1750 et 2019. "La grande question est de savoir si les investissements liés à la relance économique vont permettre de créer une véritable augmentation dans les énergies bas carbone et une réduction visible des émissions", indique M. Ciais. Quelque 12.800 milliards de dollars ont été promis ces derniers mois, dont 11.000 par les Etats du G20, pour soutenir entreprises ou ménages, soit trois fois plus qu'après la crise de 2008. Mais selon 14 instituts de recherche, les pays du G20 ont annoncé au moins 234 milliards de dollars d'argent public en faveur des énergies fossiles, 151 milliards pour les énergies propres.

Ouverture de capital Seules les entreprises publiques nécessitant une recapitalisation cyclique concernées

L'ouverture de capital concernera uniquement les entreprises publiques nécessitant une recapitalisation cyclique, et devrait s'établir à travers la Bourse, a indiqué jeudi, le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham. Interrogé par l'APS en marge d'une réunion de travail dédiée à la filière industrielle de l'électronique et de l'électroménager en présence d'opérateurs nationaux publics et privés, le ministre a fait savoir que dans le cadre de l'audit global du secteur industriel public en cours, les entreprises de ce secteur pouvant être éligibles à une ouverture de capital seront celles nécessitant des recapitalisations répétées. "Il s'agit d'abord de faire une étude globale du secteur public pour désigner ce qui est privatisable et pour fixer les conditions d'accès aux capitaux", a souligné M. Ait Ali Braham, estimant que la meilleure option d'ouverture de capital serait à travers la Bourse pour permettre aux épargnants algériens de refinancer le tissu industriel national réduisant ainsi le recours au Trésor public.

Selon le ministre, les entreprises publiques bénéficiaires ne nécessitant pas un refinancement ne seront pas concernées par l'ouverture de leur capital. Réfutant l'information parue dans la presse selon laquelle un cahier des charges est en cours régissant l'ouverture du capital des entreprises publiques, le ministre a en outre fait savoir que cette opération "relève d'une décision gouvernementale concertée et non d'un cahier des charges".

Par ailleurs, le ministre a estimé face à la réaction de certains opérateurs économiques de la filière électronique et électroménager que "le taux d'intégration prévu par le décret exécutif 313-20 est objectif". "Les taux d'intégration prévus sont objectifs car sur certains produits, nous avons atteint des taux plus élevés dans le passé. La plupart des opérateurs ont montré leur volonté de s'engager dans cette voie", a indiqué M. Ait Ali, ajoutant que les opérateurs voulant poursuivre une activité d'assemblage peuvent toujours le faire en s'acquittant des taux pleins d'imposition en vigueur.

FILIERE OLÉICOLE À la conquête des marchés étrangers



Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelhamid Hemdani a affirmé, jeudi à Alger, la nécessité de renforcer les exportations des produits agricoles notamment de l'huile d'olive, soulignant que la production d'olives a atteint 10 millions de quintaux durant la campagne 2019-2020 contre 8,6 millions de quintaux durant la précédente campagne.

Lors de la cérémonie de remise des prix aux lauréats de la deuxième édition du Concours national «Djaafar Aloum» de la meilleure huile d'olive Vierge extra algérienne pour la campagne 2019-2020, le ministre a mis l'accent sur la grande importance accordée par son secteur à l'élargissement de l'oléiculture et les efforts visant à assurer la qualité de ce produit.

M. Hemdani a souligné, en outre, les efforts fournis pour renforcer les mesures juridiques inhérentes à la labellisation du produit national selon les indications géographiques sur l'origine du produit, une démarche déjà réalisée, dans une première phase, pour l'huile d'olive de la région de "Sig" à Mascara, ce qui permettra de conformer le produit aux normes internationales et d'investir les marchés étrangers.

«Nous avons donné toute l'importance à l'élargissement de l'oléiculture et œuvré à assurer la qualité du produit, de manière à répondre aux normes internationales», a-t-il soutenu, saluant à cet effet les efforts consentis par les différents acteurs, notamment les oléiculteurs pour concourir à la promotion et au développement de la production agricole, notamment en ces conditions difficiles induites par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus».

Lors de la cérémonie de remise des prix, organisée à l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV), M. Hemdani a affirmé que les résultats réalisés représentaient un défi relevé par les agriculteurs et les éleveurs en cette conjoncture sanitaire sensible, marquée par la propagation du nouveau coronavirus et l'impact des mesures préventives visant à endiguer la pandémie.

Pour le ministre, la diversité qui caractérise notre pays en matière de production d'huile d'olive mérite une bonne commercialisation, en soumettant les différents échantillons aux analyses chimiques nécessaires et en procédant à un travail d'évaluation pour moderniser la filière.

Le ministre a fait état de la consécration d'une direction au niveau du ministère dédiée à la promotion de l'agriculture biologique, compte tenu du grand potentiel offert dans ce domaine.

La feuille de route sectorielle 2024-2030 prévoit de compter sur les acquis et ressources humaines disponibles pour améliorer la production et s'orienter vers l'exportation. Le ministre a également mis en avant les perspectives d'investissement dans de nombreuses autres filières stratégiques, à l'instar du lait et des céréales.

C'EST LE GRAND DÉFI APRÈS LA COVID-19 DANS LE MONDE

La lutte contre la corruption pour faire la différence

La corruption prospère en temps de crise et la pandémie mondiale actuelle ne fait pas exception. Pendant la crise sanitaire de la Covid-19, la lutte contre la corruption peut faire la différence entre la vie et la mort : une alimentation adéquate ou la faim et avoir un toit ou devenir sans-abri. C'est ce qu'a indiqué l'ONU dans un rapport à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption. Pendant la pandémie en cours, tous les États ont pris des mesures importantes pour faire face à l'urgence sanitaire et éviter un effondrement économique mondial. Ils ont mobilisé des milliards de dollars pour acheter du matériel médical et fournir un mécanisme de sécurité économique aux citoyens et aux entreprises en détresse. Mais les réponses urgentes requises pendant la pandémie créent d'importantes possibilités de corruption. La directrice exécutive de l'Office des Nations-unies contre la drogue et le crime, Ghada Wali explique que pendant la crise de Covid-19, « des personnes ont perdu leur emploi et leur protection sociale, ce qui a engendré de dangereuses frustrations et perturbations. En cette période où les besoins sont les plus grands, la corruption alimente une instabilité encore plus grande ». C'est pourquoi le thème de cette année « Rétablir avec intégrité » souligne qu'une reprise inclusive post-Covid ne peut être réalisée qu'avec intégrité et responsabilité. De son côté, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré que la crise engendrée par la Covid-19 a ouvert la voie à de nouvelles pratiques de corruption. « Les pouvoirs publics dépensent leurs ressources à la hâte pour remettre les économies sur les rails, fournir une aide d'urgence et acheter des fournitures médicales. La surveillance se relâche aussi parfois. L'élaboration de vaccins et de traitements peut aussi accroître le risque de corruption et de profit abusif », a-t-il noté.

En effet, la corruption liée au secteur de la santé publique perturbe toutes les étapes du fonctionnement d'un système de santé. L'approvisionnement et la distribution, la gestion des chaînes d'approvisionnement alimentaire et l'assainissement ainsi que la recherche et le développement ont été très impactés. De plus, le manque de surveillance, de transparence et de participation des parties prenantes, dû aux réponses urgentes requises pendant la pandémie, a mis en évidence les vulnérabilités et les faiblesses des systèmes de gouvernance et de la prestation des services publics. Alors que le monde se remet de cette pandémie, les pays doivent remédier à ces faiblesses en alignant leurs cadres juridiques nationaux sur la convention des Nations-unies contre la corruption. Selon Ghada Wali, « aujourd'hui plus que jamais, les gouvernements doivent utiliser les outils fournis par la convention des Nations-unies contre la corruption pour renforcer encore les organes de lutte contre la corruption, améliorer le contrôle des investissements de relance et accroître la transparence et la responsabilité », affirmant qu'« en tant que gardien de cette convention, l'Office a aidé 179 pays à ce jour à mettre en œuvre ce cadre mondial et nous travaillons avec les gouvernements pour promouvoir la lutte contre la corruption dans le cadre de la réponse et du redressement post-Covid ».

Implication les organismes anti corruptions forts

La campagne de cette année pour la Journée internationale de lutte contre la corruption est donc axée sur les mesures visant à réduire les risques de mauvaise gestion et de corruption sans compromettre la rapidité et la flexibilité exigées par la crise sanitaire, tout en assurant une reprise inclusive. Cela nécessite l'implication d'organismes anti-corruptions forts, une



meilleure surveillance des programmes de soutien d'urgence, des marchés publics plus ouverts et transparents et un meilleur respect de la législation anticorruption par le secteur privé. En outre, les pays doivent assurer le soutien et la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes qui découvrent des cas de corruption pendant la pandémie. « Il nous faut élargir nos partenariats pour renforcer la surveillance, la responsabilité et la transparence, en nous appuyant sur les outils mondiaux prévus par la Convention des Nations-unies contre la corruption », a déclaré Antonio Guterres. Il est donc urgent de garantir l'accès à l'information sur les décisions publiques concernant les efforts de secours en cas de pandémie. Une meilleure coopération internationale entre les autorités policières et judiciaires permettra d'enquêter sur les cas de corruption et engager des poursuites dans ce domaine, qui ont des ramifications à la fois nationales et internationales. « En-

semble, nous pouvons libérer le pouvoir de la diversité et de l'inclusion en engageant tous les acteurs, femmes et jeunes, secteur privé, société civile et universités, à protéger nos systèmes contre les réseaux et pratiques corrompus et à mettre fin à l'impunité », a affirmé Ghada Wali. Pour le patron de l'ONU, en faisant progresser la lutte contre la corruption, « nous pouvons bâtir des sociétés plus résistantes et nous remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (...) En cette Journée internationale de lutte contre la corruption, nous devons tous, gouvernements, entreprises, société civile et autres parties prenantes, réaffirmer notre détermination à travailler de concert pour promouvoir le principe de responsabilité et mettre fin à la corruption et à la pratique des pots-de-vin, dans l'optique d'un monde juste et équitable ».

Nadine Oumakhlouf

CE CHIFFRE NE REPRÉSENTE QUE LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2020

Plus de 80 millions de déplacés et de réfugiés dans le monde

Parmi cette population vulnérable figuraient plus de 45 millions de déplacés internes, 29,6 millions de réfugiés et plus de 4 millions de demandeurs d'asile.

Le nombre de déplacés et de réfugiés dans le monde a dépassé le seuil de 80 millions en juin 2020 alors que la pandémie de Covid-19 met en péril la protection des réfugiés. Selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés, des millions de personnes ont déjà été forcées de fuir leur foyer du fait de la persécution, du conflit et des violations des droits humains. Et selon le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), la pandémie du coronavirus et les conflits existants ou nouveaux ont « dramatiquement affecté leurs conditions ». Ce chiffre de 80 millions de déracinés risque de « continuer d'augmenter à moins que les dirigeants mondiaux ne stoppent les guerres », a déclaré le Haut-commissaire, Filippo Grandi. « Alors que les déplacements forcés ont doublé durant la dernière décennie, la communauté internationale échoue à maintenir la paix », a ajouté M. Grandi. Au début de cette année, 79,5 millions de personnes étaient déracinées dans le monde. Parmi elles figuraient plus de 45 millions de déplacés internes, 29,6 millions de réfugiés et plus de 4 millions de demandeurs d'asile. « Aujourd'hui nous passons de nouveau un sombre jalon et cette hausse continuera sauf si les dirigeants mondiaux font cesser les guerres », a fait valoir le chef du HCR. Malgré l'appel urgent lancé en mars par le secrétaire général des Nations-unies en faveur d'un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie, les conflits et les persécutions se poursui-



vent, déplore l'agence onusienne. De nouvelles personnes ont été contraintes de fuir leurs domiciles dans des pays comme la Syrie, le Mozambique, la Somalie, la République démocratique du Congo (RDC) ou encore le Yémen.

Les pays du Sahel durement touchés

Des déplacements nouveaux et significatifs ont également été enregistrés à travers la région du Sahel central en Afrique, alors que les civils subissent des violences inqualifiables, y compris des viols et des exécutions. « Alors que les déplacements

forcés ont doublé durant la dernière décennie, la communauté internationale échoue à maintenir la paix », a encore indiqué M. Grandi. Par ailleurs, le rapport souligne que certaines des mesures prises pour freiner la propagation de la Covid-19 ont rendu plus difficile l'accès des réfugiés à la sécurité. Lors du pic de la première vague de la pandémie en avril dernier, 168 pays avaient fermé entièrement ou partiellement leurs frontières et 90 pays ne faisaient aucune exception pour les demandeurs d'asile. Pour les personnes déracinées, la pandémie de Covid-19 est finalement devenue « une crise supplémentaire de protection » et de

moyens de subsistance au-delà de la situation d'urgence pour la santé publique à travers le monde. Selon l'agence onusienne basée à Genève, le virus a altéré tous les aspects de la vie humaine et a sévèrement aggravé les problèmes existants pour les personnes déracinées et les apatrides. Mais depuis lors, avec le soutien et l'expertise du HCR, 111 pays ont trouvé des solutions pratiques pour garantir que leur régime d'asile est pleinement ou partiellement opérationnel, tout en veillant à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la propagation du virus. Malgré ces mesures, les nouvelles demandes d'asile ont diminué d'un tiers par rapport à la même période en 2019. De même, moins de solutions durables ont été trouvées pour les déplacés. Seulement plus de 822 000 personnes déracinées sont rentrées chez elles, dont 635 000 étaient des déplacés internes. Avec plus de 102 000 rapatriements librement consentis au premier semestre 2020, les retours de réfugiés ont chuté de 22% par rapport à 2019. Les voyages de réfugiés vers des pays de réinstallation ont été temporairement suspendus à cause des restrictions dues à la pandémie de Covid-19 entre mars et juin dernier. Par conséquent, seuls plus de 17.000 réfugiés ont été réinstallés durant le premier semestre de cette année, selon les statistiques gouvernementales, soit la moitié des réinstallations survenues par rapport à l'année dernière.

Nadine Oumakhlouf

CASBAH D'ALGER

Un patrimoine historique en quête d'un salut salvateur

La casbah d'Alger qui recèle des sites historiques ancestraux tombe régulièrement en ruine. Les aléas du temps et le manque d'une prise en charge adéquate en sont pour quelque chose. Ce site a été, pourtant, classé patrimoine universel en 1992 par l'Unesco. Néanmoins, cette distinction ne lui a pas encore permis de reconquérir son lustre d'antan alors qu'une somme d'argent estimée à 2400 millions de dinars a été dégagée, depuis l'indépendance, pour sa restauration. Une mission qui a été confiée à la wilaya d'Alger. Toutes les actions entreprises jusqu'à présent n'ont pas abouti aux résultats escomptés et ce, pour plusieurs raisons. Selon des responsables du secteur de la culture, parmi les obstacles rencontrés sur le terrain, il y'a lieu de citer le squat des lieux dont 30% des locataires sont des indus occupants. En effet, à chaque fois qu'une bâtisse tombe en ruine, les locataires sont relogés dans de nouveaux logements et les portes des maisonnettes scellées. Mais pas pour longtemps puisqu'elles sont ensuite vite récupérées illégalement par d'autres. Les intrus occupent des maisons en ruine avec tous les risques majeurs qu'ils encourrent leur but étant de bénéficier d'un logement neuf. L'autre obstacle réside dans le fait que la majorité des maisons sont des propriétés privées ou relevant des biens wakfs, hormis les palais, ce qui cause un problème et non des moindres pour l'action de sauvegarde. Il semble que la question n'est pas une mince affaire, « c'est une opération très coûteuse pour l'État et la législation algérienne ne permet pas de prendre en charge la restauration à 100% » selon une récente déclaration publique d'une représentante du secteur de la culture. Les habitants de la casbah quittent leurs maisons, au fur et à mesure, en raison de la dégradation continue des bâtisses. Ce haut lieu d'Alger a tendance à perdre sa substance humaine soit la mémoire collective que constituent toutes les habitudes ancestrales de cette partie de la capitale.

La conjugaison des efforts

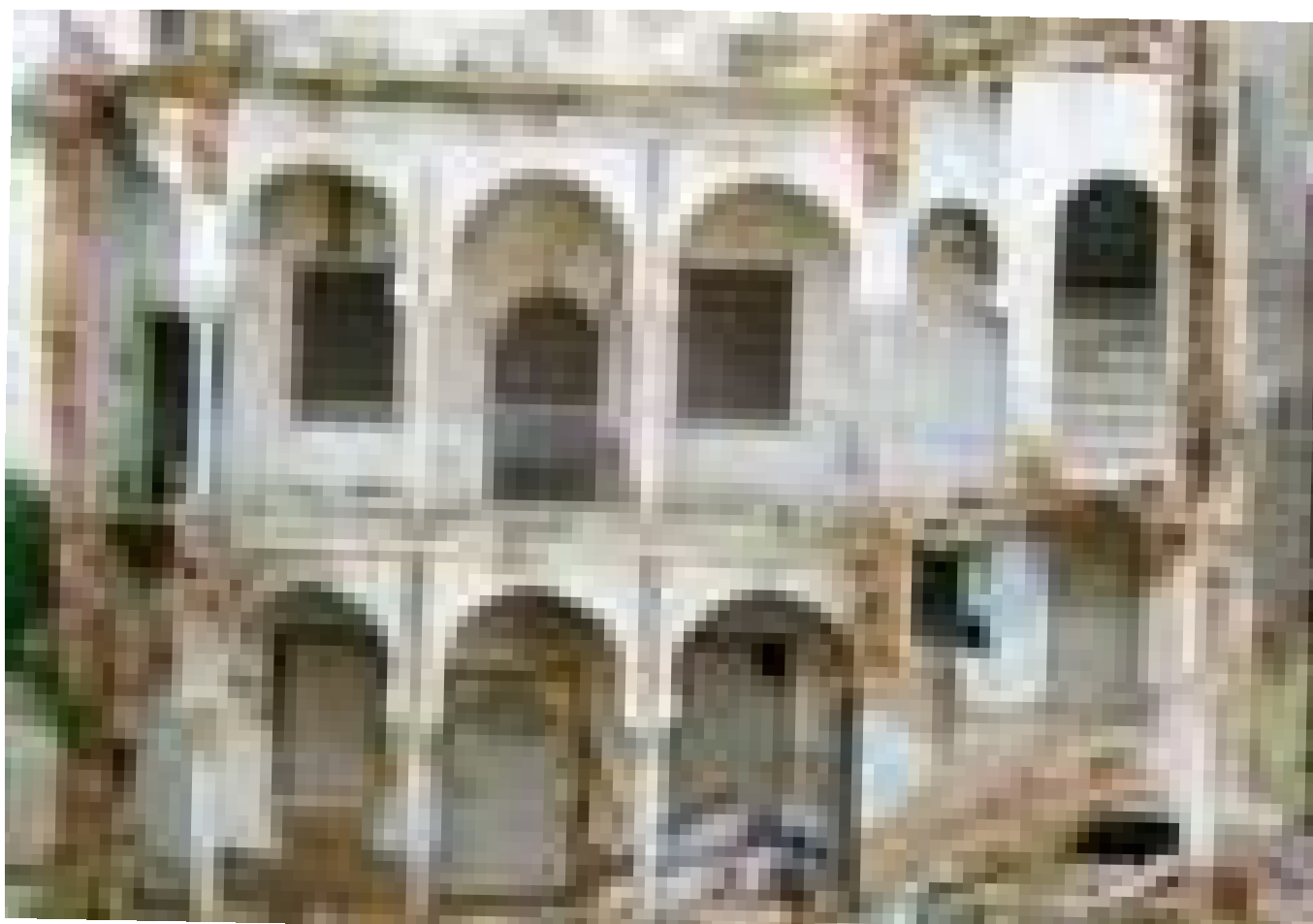
de tous est nécessaire

Le gouvernement a donc opté pour une stratégie globale regroupant tous les secteurs concernés ainsi que la société civile pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel du point de vue matériel et immatériel. Pour le chef de cabinet du ministère de la culture, Noureddine Athmani la casbah a été « prise en charge d'une manière ou d'une autre » depuis son inscription par l'Unesco comme patrimoine mondial et « un plan permanent de sauvegarde » qu'on peut réviser tous les cinq ans a été mis en place et adopté en 2011. « Beaucoup d'efforts ont été consentis depuis, et bien avant » dont des travaux de confortement

», précise-t-il, pour illustrer les tentatives de restauration menées jusqu'à maintenant. Dans ce cadre, il a été créé l'agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS) sous tutelle du ministère de la culture pour la mise en œuvre de ce plan à commencer par l'identification du patrimoine national, dont 700 bâtisses ont été recensées à la casbah d'Alger. A quelques jours de la présentation du rapport sur la casbah (le 15 décembre) à l'Unesco et malgré les moyens financiers et humains colossaux (architectes restaurateurs qualifiés, ingénieurs...) ayant été engagés, la casbah d'Alger peine à retrouver l'image dont elle jouissait à l'époque ottomane. Le travail de restauration est « plus pénible qu'une

construction nouvelle », argumente le représentant du secteur de la culture pour dire toute la difficulté que connaît un travail de confortement et de sauvegarde. Il faut dire qu'avec l'altération des sites historiques nous perdons une structure urbaine et communautaire à la valeur inestimable. Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou avait affirmé, pour sa part, que la prise en charge sérieuse de tous les monuments archéologiques, culturels et historiques que recèle l'Algérie, "nécessite la conjugaison des efforts" de tous les acteurs pour en faire une source de croissance touristique et économique.

Hamida C



TNA

Le symposium "Trait d'union... Évaluation de l'expérience du théâtre algérien" du 12 au 14 décembre

Le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA) organise du 12 au 14 décembre à Alger un symposium sur l'évaluation de l'expérience du théâtre algérien intitulé "Trait d'union... Évaluation de l'expérience du théâtre algérien", annoncent les organisateurs. Prévu à la salle Mustapha Kateb du TNA, ce symposium qui réunira des universitaires, chercheurs et des praticiens du théâtre est organisé en collaboration avec l'Institut du théâtre arabe. Les organisateurs prévoient une série de communications sur "L'histoire du théâtre algérien", l'écriture dramaturgique en Algérie, les tendances de la mise en scène et de la scénographie, ou encore sur les traditions de jeu d'acteur dans l'histoire du théâtre algérien.

D'autres volets comme le théâtre pour enfant, la formation dans le domaine théâtral, la critique théâtrale ou encore la critique théâtrale seront également abordés. Le Tna propose par ailleurs au public un riche programme de pièces de théâtres algériennes et britanniques, spectacles pour enfants, ateliers de formation et rencontres sur des textes dramaturgiques qui sont diffusés sur sa chaîne YouTube.

Du 8 au 29 décembre, le TNA diffusera des spectacles récents à l'image de "GPS", "Torchaka", "Ezzawech", "Radjine Radjine" ou encore "Bahidja" en plus de spectacles pour enfants et d'une sélection de pièces de théâtres britanniques. Le TNA organise également une série de rencontres virtuelles hebdomadaires qui mettent à l'honneur le texte dramaturgique par des lectures et des communications de critiques spécialisés.



Comment fabriquer son gel hydroalcoolique maison ?

Les solutions hydroalcooliques sont préconisées pour éliminer les bactéries et les virus, notamment lors d'épidémies telles que la grippe ou le Covid-19. Voici la recette pour fabriquer sa propre solution hydroalcoolique, à utiliser toutefois avec quelques précautions.

Depuis le début de l'épidémie du coronavirus, les ventes de produit hydroalcoolique ont triplé et de nombreuses pharmacies et magasins se trouvent en rupture de stock. En cas de pénurie, ou simplement pour faire des économies, vous pouvez suivre la recette de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et fabriquer vous-même votre solution hydroalcoolique. Destinée en priorité aux professionnels de la pharmacie, elle est cependant assez simple à appliquer chez soi.

Fabriquer son gel hydroalcoolique : les ingrédients de base



Il faut de l'alcool qui tue les virus et bactéries, de l'eau oxygénée (ou peroxyde d'hydrogène) qui élimine les spores bactériennes potentiellement présentes dans les flacons -- mais qui n'a aucune action antiseptique sur la peau --, et du glycérol qui agit comme émollient et humectant. D'autres adoucissants

peuvent être utilisés en remplacement du glycérol, comme par exemple de l'aloe vera. Tous ces ingrédients sont disponibles en droguerie ou sur demande en pharmacie. Attention : l'OMS précise que seuls des produits destinés spécifiquement à un emploi pharmaceutique

(et non des produits industriels) doivent être utilisés. Le peroxyde d'hydrogène est par ailleurs corrosif à des concentrations supérieures à 3-6 %. Méfiez-vous aussi des flacons d'alcool vendus dans le commerce, dont la concentration est souvent inférieure à 70 %.

Voici les quantités pour obtenir un litre de solution hydroalcoolique :

- 833 ml d'alcool (éthanol 96 % ou isopropanol 99,8 %) ;
- 41,7 ml d'eau oxygénée (peroxyde d'hydrogène 3 %) ;
- 14,5 ml de glycérine (glycérol 98 %) ;
- eau distillée ou bouillie pour compléter.

Fabriquer son gel hydroalcoolique : les étapes

Les proportions peuvent légèrement varier, mais la concentration en alcool doit rester supérieure à 60 % ; plus la concentration en alcool est élevée, plus la solution hydroalcoolique sera efficace.

- Versez l'alcool dans un récipient gradué.

- Ajoutez l'eau oxygénée, puis le glycérol (ce dernier étant visqueux, vous pouvez utiliser une partie de l'eau distillée pour rincer le récipient avec lequel vous l'avez versé).

- Complétez avec l'eau distillée restante.

- Répartissez immédiatement la solution dans plusieurs flacons bien fermés pour éviter l'évaporation.

- Attendez au minimum 72 heures avant d'utiliser votre gel hydroalcoolique afin que le peroxyde d'hydrogène agisse.

- Pensez à bien étiqueter vos flacons et à les garder hors de portée des enfants.

Si vous n'êtes pas tenté de jouer au petit chimiste, lavez-vous tout simplement les mains avec de l'eau et du savon : c'est encore plus efficace que le gel hydroalcoolique contre la propagation des épidémies.

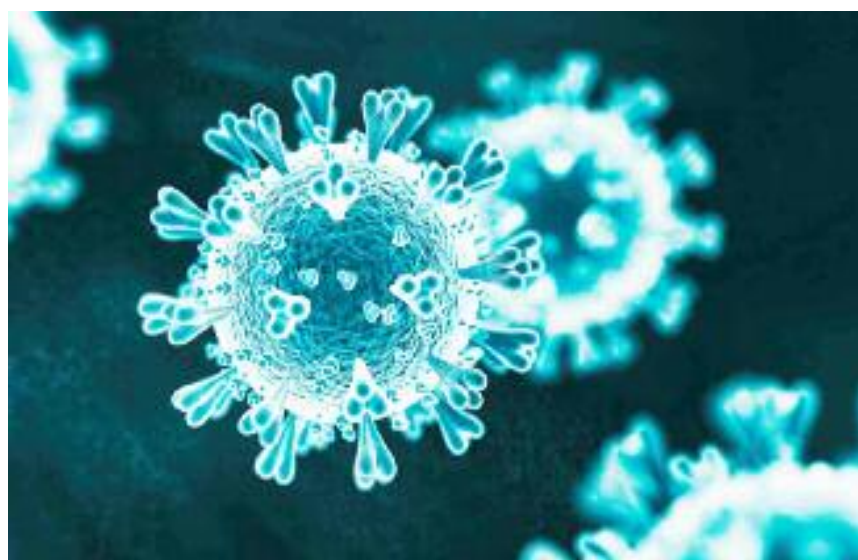
Deux souches de Sars-CoV-2 circulent, et la plus virulente représente 70 % des infections

Une équipe de chercheurs chinois a identifié deux types principaux de coronavirus Sars-CoV-2, responsable du Covid-19. La deuxième variante, mieux adaptée à la population humaine, serait plus contagieuse et plus virulente. Pas de quoi inquiéter les scientifiques cependant, qui travaillent toujours sur un vaccin.

Chaque année, le virus de la grippe est différent, ce qui oblige à développer un nouveau vaccin pour tenir compte des mutations subies par le virus. Faut-il craindre un tel scénario pour le Sars-CoV-2, responsable du Covid-19, alors que la course est engagée par les chercheurs du monde entier pour mettre au point un vaccin ? Nous n'en sommes pas encore là, mais des chercheurs chinois viennent de publier une étude montrant que deux types principaux de coronavirus circulent, ce qui expliquerait pourquoi certains cas sont beaucoup plus graves.

La souche d'origine supplantée par une souche plus virulente

Selon l'équipe de chercheurs, qui a publié ses travaux le 3 mars dans la revue National Science Review, le coronavirus se partage en deux types, L et S, qui se distinguent par leurs récepteurs de surface, par lesquels les virus s'arriment et pénètrent dans les cellules humaines. Le type S, à l'origine de l'épidémie, aurait peu à peu été supplanté par le type L, qui se serait adapté à l'espèce humaine en devenant plus virulent et plus contagieux. Ce



dernier aurait pris le dessus sur le type S depuis janvier 2020, au fur et à mesure que la pression sélective augmentait sur le type S. À l'heure actuelle, le type L représente 70 % des cas contre 30 % pour la souche S. Cette dernière serait pourtant en résurgence, car provoquant des symptômes moins sévères, elle est moins bien repérée.

Un virus qui mute en permanence

Rien de bien étonnant à tout cela : les virus mutent en permanence pour s'adapter à leur hôte et à l'environnement. C'est ce que l'on appelle le « polymorphisme nucléotidique » (ou SNP pour Single Nucleotide Polymorphism), une mutation

qui diffère par un seul nucléotide sur une paire de base. Et comme le Sars-Cov-2 est un virus à ARN, il a tendance à muter facilement. Les chercheurs chinois ont d'ailleurs identifié 149 variantes mineures parmi les 103 génomes analysés. Ces différences peuvent expliquer en partie pourquoi certaines personnes sont plus atteintes que d'autres. Des chercheurs italiens avaient déjà remarqué que la version italienne du virus était différente de la version chinoise. Ces mutations restent pour l'instant largement insuffisantes pour parler de l'apparition d'un nouveau virus, qui serait insensible contre un futur vaccin contre le Sars-CoV-2.

Pourquoi mesure-t-on le taux d'hématocrite ?

L'hématocrite désigne la proportion de globules rouges dans le sang. Un taux trop élevé ou trop bas peut être le signe d'un problème de santé. Mais l'hématocrite sert aussi à identifier les sportifs qui auraient eu recours au dopage pour faire monter leur taux de globules rouges. L'hématocrite désigne la proportion de globules rouges contenus dans le sang par rapport au volume total du sang. Réalisé lors d'un hémogramme, l'hématocrite s'exprime généralement en pourcentage.

La mesure du taux d'hématocrite

Pour mesurer l'hématocrite, il suffisait de centrifuger un échantillon de sang dans un tube à essai ou un tube capil-

laire, et de mesurer la hauteur relative du culot composé de globules rouges. Actuellement, il existe des appareils électroniques capables de déterminer le taux d'hématocrite à partir du nombre de globules rouges et de leur volume cellulaire.

L'hématocrite varie d'une personne à l'autre. Il est normalement compris entre 35 et 55 %, mais sa valeur dépend du sexe et de l'âge. Par exemple, l'hématocrite est en général compris entre 40 et 50 % pour les hommes et entre 37 et 46 % chez les femmes. Chez le nouveau-né, l'hématocrite est plus élevé.

Le taux d'hématocrite est un reflet de la santé

On mesure le taux d'hématocrite pour avoir une idée de la santé du patient :

- Un taux élevé d'hématocrite peut signifier une production excessive de cellules sanguines suite à la prise de produits dopants. Par exemple, la prise d'érythropoïétine (EPO) augmente la quantité de globules rouges. Mais un hématocrite élevé peut également être le signe d'une déshydratation, caractérisée par une perte d'eau du plasma sanguin, ou d'une pathologie : cancer ou maladie touchant le cœur ou bien la moelle osseuse.

- À l'inverse, un taux d'hématocrite faible peut être dû à une anémie (manque de fer) ou une hémorragie.

B.Meriem

Virus de la grippe

Le virus influenza ou virus de la grippe (encore appelé *influenzavirus* ou *Myxovirus influenzae*), est un virus ARN de la famille des *Orthomyxoviridae*. Ses huit molécules d'ARN se trouvent dans une capsid protéique, à l'intérieur d'une enveloppe. Le virus influenza se transmet par voie aérienne.

Caractéristiques du virus influenza ou virus de la grippe

Le virus de la grippe porte un génome à ARN simple-brin de polarité négative, composé de 8 segments de 900 à 2.300 bases. La totalité du génome atteint les 13.500 bases. Ce génome code pour 11 protéines. La particule virale comporte les 8 ARN, encapsidés dans des protéines virales. L'ensemble est entouré dans une couche de protéines de matrice et enveloppé dans une membrane de type cellulaire, formant une particule virale de 80 à 120 nanomètres de diamètre. L'enveloppe des virus comporte deux sortes de protéines : l'hémagglutinine (H), qui permet l'attachement du virion à la cellule, et la neuraminidase (N), servant au détachement des bourgeons lors de la formation des particules virales. La neuraminidase sert également à la lyse du mucus qui a des propriétés antivirales.

Diversité des virus influenza

Il existe trois types de virus influenza, appelés A, B et C. Les virus A et B sont responsables des épidémies de grippe saisonnière. Les virus de type A sont nommés en fonction des protéines H et N présentes, allant de H1 à H18 et de N1 à N11. Ainsi, les sous-types trouvés dans les infections humaines peuvent être les virus H1N1 ou H3N2. Les virus B présents chez l'Homme sont les lignages B/Yamagata et B/Victoria. Les réservoirs de la grippe A circulent chez différents animaux, oiseaux et mammifères (porc...), alors que les virus B et C sont essentiellement présents chez l'Homme. La variabilité du virus est due à des mutations, mais aussi à des réassortiments et échanges génétiques entre souches lorsqu'une même cellule est infectée par deux virus.

Infection par le virus influenza ou virus de la grippe

Le virus s'attache aux récepteurs des cellules du système respiratoire grâce à l'hémagglutinine. Après l'endocytose du virus, les ARN sont emmenés vers le noyau cellulaire pour que la transcription des ARN messagers ait lieu. La réplication de l'ARN viral et la traduction des protéines permet à terme de fabriquer de nouvelles particules virales qui pourront être excrétées pour coloniser d'autres cellules.

Les clés pour organiser une réunion efficace



Un avantage à créer sa société ou rejoindre une petite entreprise est qu'il y a peu de réunions. Tout le monde est d'accord pour dire que la "réunionite aigüe" est une maladie chronique dans les entreprises. Et surtout, elle coûte cher. Certains managers passent des journées à enchaîner les meetings. En entreprise, une réunion, c'est souvent se donner bonne conscience de ne rien faire. En tant que prestataire, je suis confronté à des négociations sur des montants ridicules de certains prix. Les meetings et les participants nécessaires à cette négociation annulent souvent les économies réalisées. Je pourrais m'étendre des heures sur le sujet mais je crois que je ne trouvais que peu de contradicteurs.

Quel est le d'une réunion ?

Une réunion répond à un besoin. Une entreprise a un problème ou un besoin. Elle ne sait pas résoudre dans son fonctionnement normal. Le workflow établi par l'organisation ne permet pas de trouver une solution. Les individus et les groupes qui composent l'organisation ne peuvent arriver à une solution. Une solution optimale évidente ne semble pas exister. En effet, la nature du problème et du besoin peuvent affecter la résolution :

- *Fonctionnel. Le besoin nécessite plusieurs savoirs répartis dans différentes fonctions de l'entreprise.
- *Organisationnel. Le problème impacte plusieurs organisations au sein de l'entreprise.
- *Environnemental. L'environnement extérieur (marché, prestataire, partenaire, ...) change. Il faut ajuster certains éléments.

L'objectif d'une réunion est de confronter les données et les points de vue entre les acteurs. L'issue de cette discussion est de trouver la solution idéale. L'objectif d'un meeting est d'extraire du jus de cervelle de plusieurs personnes. C'est un moment où les individualités donnent collectivement plus de résultats que prises individuellement. C'est l'unique objet d'un meeting. Permettre à des forces individuelles d'être plus performantes à plu-

sieurs.

Quels sont les bons ingrédients pour une réunion ?

Voici quelques règles qui m'aident à avoir des réunions de qualité. Toutes ne sont pas obligatoires. Il est parfois nécessaire de faire sans. Néanmoins, une réunion, sans les éléments listés ci-dessous, risque de ne pas être productive.

- *Un ordre du jour avec un pour action clair sans discussion. Une bonne réunion, c'est un objectif. Elle doit aboutir sur une décision ou sur une action. Votre réunion peut ne pas aboutir à la résolution d'un problème global. Mais il doit y avoir un objectif intermédiaire.
- *Des rôles identifiés. Il est très difficile d'animer une réunion et de faire la prise de note en même temps. Il est donc essentiel de bien définir qui prend les notes pour faire le compte rendu. Le compte rendu devra rendre compte d'une synthèse de la réunion, du qui doit faire quoi, ...
- *Des participants préparés. Les participants doivent arriver à la réunion en connaissant le sujet. Ils ont reçu les documents que vous avez envoyé plusieurs jours avant.

- *Rappeler l'ordre du jour et les objectifs en début de réunion. Personnellement, je les note en gros sur un paper board que j'affiche en permanence. Cela permet d'y revenir si la réunion s'égare dans des digressions trop longues.

- *Aligner tous les participants à l'objectif de la réunion. Ne nous voilons pas la face. L'entreprise n'est pas un lieu où règne en permanence que la concorde universelle. Il arrive parfois que les personnes ne soient pas toutes alignées. Pour des raisons personnelles, humaines, business, ...

- *Avoir tous les détenteurs de droit de veto dans la salle. On le sait, dans une organisation, les pouvoirs de décision sont parfois éparpillés. Et les pouvoirs de bloquer le sont tout autant. Voir plus. Cela pourra choquer mais j'annule la réunion si une personne "décideur" n'est pas présent.

- *Avoir toutes les informations pour prendre une décision. Vous

commencez la réunion. Tout d'un coup, on se rend compte qu'il manque des éléments. Impossible de réfléchir plus car sans information, la décision n'a pas de sens. L'animateur de la réunion doit vérifier que toutes les informations soient réunies pour arriver à l'objectif.

- *Être dans une situation confortable. C'est là où je diffère totalement avec la photo de la planche. Lorsque je fais du gainage à la salle de sport, mon niveau de réflexion n'est pas terrible. Pour que la réunion se passe bien, vous devez être dans de bonnes conditions.

- *Avoir une personne qui est en mesure de trancher si besoin. Pourquoi les négociations internationales (comme celles de l'OMC) durent des années ? Parce qu'il n'y a pas d'institution supérieure qui est en mesure de trancher au-dessus.

- *Faire un compte-rendu simple, clair et actionnable. Si vous avez bien réparti les rôles, une personne prend des notes. L'objectif d'un compte rendu n'est pas de retranscrire l'intégralité des données. Il doit refléter les informations importantes et les décisions prises. Et surtout qui doit faire quoi après.

Quels sont les bons ingrédients pour foirer sa réunion ?

Nous avons vu des éléments positifs à la bonne tenue d'une réunion. Voyons désormais les éléments qui permettent de bien perdre son temps.

- *Des participants qui font autre chose. Grand classique que l'on connaît tous. "Je connais le sujet donc je peux faire des emails". Ou "je dois terminer un truc." Je demande aux personnes de ne pas utiliser leur ordinateur ou leur téléphone. .

- *Faire table rase du passé. Un autre grand classique. Une personne arrive et commence à tout reprendre de zéro. Commence à remettre en cause des décisions prises. Bref, un bon ingrédient pour perdre du temps.

- *Arriver les mains dans les poches. La personne doit apporter une contribution à la réunion.

Mais elle n'a pas les données. Ou pas la bonne présentation. Elle a besoin d'y réfléchir. Bref, elle est arrivée sans savoir pourquoi elle venait.

- *Avoir trop de monde. Au-delà de 8 personnes, c'est un peu le chaos. Même si ce n'est pas toujours simple à mettre en oeuvre mais la fameuse théorie de Jeff Bezos sur les pizzas est vraiment intéressante.

Mes routines pour les réunions

Voici à titre personnel quelques "bonnes" habitudes que j'utilise pour les réunions. Néanmoins, voici quelques éléments que je fais en plus :

- *Je ne fais pas de réunion le matin sauf impossibilité. Le matin, c'est mon moment de travail. C'est le moment où je suis le plus productif, alors je me concentre sur les tâches à valeur ajoutée. N'avoir que le créneau de l'après-midi permet déjà d'éviter des réunions. Moins de temps disponible pour les réunions limite de facto le nombre de réunion.

- *J'envoie le coût du meeting dans l'invitation. Et souvent, je le rappelle en introduction. J'utilise cet outil du HBR. Cette technique permet de sensibiliser les personnes sur l'importance du meeting. Cela ne fonctionne pas toujours mais cela permet d'éveiller certaines consciences. Surtout quand après un meeting de 5 heures avec 20 personnes, on vous demande de baisser vos tarifs.

- *J'essaie dans la mesure du possible de faire les longues réunions off-site. Sur des meetings avec de nombreuses personnes et de longue durée, vous avez des gains de productivité énorme. Sortir les managers de leur contexte est un vrai plus. Et cela permet de gommer les défauts "je travaille" en réunion. Lorsque votre coût de réunion dépasse allègrement les milliers d'euros, le coût de louer une salle de réunion extérieure paraît bien moindre.

Une réunion, c'est la dernière chose à faire avant de se jeter dans le vide

Une réunion est un outil puissant mais comme les emails qui demande beaucoup d'attention. C'est très facile à actionner et cela peut vite vous submerger. Je vous encourage à vous poser les questions suivantes :

- *Est-ce que toutes les personnes vont avoir un apport positif à la réunion ?

- *Va t'il manquer quelqu'un ?

- *Est-ce que l'objectif de la réunion est atteignable ?

- *Quels peuvent être les éléments qui empêchent la bonne tenue d'une réunion ?

Si vous pouvez déjà répondre sans hésiter à ces éléments, alors vous êtes bien parti.

Pourquoi organiser automatiquement ses emails ?

C'est une tâche à laquelle vous devriez consacrer le plus de temps dans les premières semaines lors d'une prise de poste (ou bien si vous ne l'avez jamais fait jusqu'ici). C'est le fameux adage : perdre du temps pour en gagner. Pourquoi cette technique fonctionne à merveille ?

- Ce n'est plus le facteur temps (date et heure auxquelles je reçois l'email) qui dicte votre traitement des emails.

- Ce n'est plus le facteur urgence ou pression des expéditeurs qui dictent votre traitement des emails.

En organisant automatiquement vos emails, c'est les priorités que vous vous êtes assignées qui dictent votre traitement des emails. Les managers que j'observe traitent leurs emails de manière chronologique. Et pour gagner du temps ils font un screening de leur boîte pour essayer de repérer les mails les plus importants. Cela fonctionne bien si votre boîte mail a moins de 30 mails. Au-delà, il devient compliqué d'appliquer efficacement cette méthode. Trop d'informations, trop de messages, le cerveau ne sait plus faire la part. On finit par oublier les emails auxquels on doit répondre ou ceux qui demandent une action de notre part. Ces derniers sont perdus dans le flot incessant des emails que nous recevons.

Covid-19 L'Allemagne approuve des milliards de nouvelles dettes pour 2021

Les députés allemands ont approuvé vendredi près de 180 milliards d'euros de nouvelles dettes publiques pour 2021 en votant le budget qui déroge pour la deuxième année consécutive au cap de la rigueur en raison de la pandémie de Covid-19. Le budget de la coalition au pouvoir, voté à 361 voix pour contre 258 au Bundestag, prévoit un total de 179,8 milliards d'euros de nouveaux emprunts pour l'Allemagne.

La crise sanitaire fait vaciller, comme en 2020, les règles constitutionnelles de "frein à l'endettement" interdisant à l'Etat fédéral d'emprunter plus de 0,35% du PIB chaque année.

"Ce budget (...) montre que notre pays est suffisamment fort pour surmonter ce défi", s'est félicité vendredi le ministre des Finances Olaf Scholz. Face à la deuxième vague de Covid-19, l'Allemagne a adopté en novembre de nouvelles restrictions, fermant no-

tamment bars, lieux culturels ou de loisirs et interdisant les séjours touristiques dans les hôtels.

Ces mesures ont ralenti la reprise économique entamée pendant l'été, nécessitant de prolonger et amplifier les aides aux entreprises qui plombent les finances publiques.

L'Allemagne envisage désormais de fermer les commerces non alimentaires, au plus tard après Noël, faute de parvenir à juguler la pandémie. Le pays a recensé vendredi un nombre record de près de 30.000 nouvelles infections en 24h00.

Le pays devra "lutter pendant longtemps contre les conséquences économiques, sociales et sanitaires de cette pandémie", a résumé vendredi Olaf Scholz.

Le ministre de l'Economie Peter Altmaier a, lui, évoqué une augmentation du plafond des aides fédérales aux entreprises.

"La politique doit agir", a-t-il justifié.

Les nouveaux emprunts publics de 2020 et 2021 atteindront au total 300 milliards d'euros, selon des estimations du ministère des Finances.

La dette publique a déjà grimpé à 70% du PIB, soit dix points de plus que son niveau d'avant crise. Une situation qui inquiète de plus en plus en Allemagne, pays longtemps allergique à la dépense.

La chancelière Angela Merkel elle-même a affirmé dimanche que son pays ne pouvait pas maintenir un tel niveau de soutien à l'économie "indéfiniment". Les finances publiques pourraient néanmoins s'améliorer dès l'an prochain "avec la reprise de l'économie, et la levée des mesures de restriction", grâce au vaccin, estime vendredi dans un rapport la Banque centrale allemande.

Le gouvernement anticipe une récession de 5,5% en 2020, avant une reprise de l'activité de 4,4% en 2021 et de 2,5% en 2022, soit un retour à la dynamique "d'avant crise".

CRASH D'UN AVION DE COMBAT F/A-18 EN FRANCE

Un pilote militaire suisse acquitté

La justice militaire a acquitté, le pilote suisse qui s'était éjecté d'un avion de combat F/A-18 avant qu'il ne s'écrase dans le Jura français, en 2015, rapportent des médias locaux. Le pilote était accusé notamment de violations des règles de service par négligence et le procureur militaire avait réclamé une amende avec sursis jeudi, lors de son réquisitoire, pour plusieurs violations du règlement militaire par négligence ainsi que pour avoir détruit du matériel militaire par négligence. Mais, dans son jugement rendu, vendredi, à Aarau dans le nord de la Suisse, le Tribunal militaire 2 n'a pas donné suite et a donné raison à la défense qui demandait l'acquittement. Le 14 octobre 2015, le pilote avait actionné le siège éjectable de son avion devenu incontrôlable en plein exercice militaire. Il a été légèrement blessé. L'avion s'est écrasé à Glamondans, une commune du Doubs, située non loin de Besançon et près de la frontière suisse. Les dégâts ont atteint 55 millions de francs suisses (environ 51 millions d'euros), selon l'acte d'accusation.

Le pilote incriminé s'entraînait au combat aérien avec deux autres avions de type Tigers F-5 des forces aériennes suisses.

Dans la dernière phase de l'exercice, l'avion était parti en vrille et avait perdu rapidement de l'altitude, forçant le pilote à s'éjecter.

A.E

LA SUISSE FERME SES RESTAURANTS ET MAGASINS À 19H00

COVID-19



La Suisse, qui ne parvient pas à maîtriser l'épidémie de Covid-19 avec des taux de contamination des plus élevés en Europe, a adopté vendredi un train de mesures incluant la fermeture des restaurants, bars et magasins à 19h.

Ces établissements pourront toutefois rester ouverts jusqu'à 1h00 la nuit du 24 au 25 décembre et celle du 31 décembre au 1er janvier, a indiqué le gouvernement, en indiquant que ces mesures étaient valables à compter du samedi 12 décembre.

Des exceptions à la fermeture des restaurants et magasins seront possibles, dans les cantons ayant une "bonne situation épidémiologique", à savoir si le taux de reproduction est inférieur à 1 durant au moins 7 jours consécutifs et si le nombre de nouvelles infections par 100.000 personnes est inférieur à la

moyenne suisse au cours des 7 derniers jours.

Les magasins, établissements de loisirs et de sport, musées et bibliothèques devront également fermer à 19h, ainsi que les dimanches. Sont interdites les manifestations publiques, à l'exception des offices religieux, des manifestations politiques et des assemblées législatives.

"Nous nous trouvons dans une situation critique", a déclaré la présidente suisse, Simonetta Sommaruga, soulignant que la croissance de l'épidémie était "exponentielle" et que les hôpitaux atteignaient "leurs limites".

La situation sanitaire n'a jamais été aussi mauvaise, avec quelque 5.000 nouveaux cas par jour, contre quelques centaines pendant la première vague, et un taux de positivité des tests qui reste à des niveaux beaucoup trop élevés.

MONDE

Baisse record des émissions de CO2 de 7% en 2020 liée au Covid-19

Les émissions de CO2 d'origine fossile ont connu une baisse record de 7% en 2020, liée aux mesures de confinement prises contre l'épidémie de Covid-19, selon le bilan annuel du Global carbon project (GCP) publié vendredi.

Ce rapport s'intéresse aux émissions annuelles de CO2 d'origine fossile et à leur persistance dans l'atmosphère, responsables du changement climatique et de son lot de catastrophes.

Ses résultats sont aussi inédits, avec une baisse estimée à 7% des émissions mondiales de CO2 fossiles sur l'année, soit 2,4 milliards de tonnes.

Au plus fort du confinement au printemps, elles ont même chuté d'environ 17% comparé à 2019.

Jamais une telle diminution n'avait été observée auparavant, selon un communiqué de presse. Lors des précédentes crises mondiales (1945, 1981, 1992, 2009), elles n'avaient jamais dépassé 0,9 milliard de tonnes.

"La diminution des émissions en 2020 semble plus prononcée aux Etats-Unis (-12%), dans l'UE-27 (-11%) et en Inde (-9%), l'effet des restrictions Covid-19 s'ajoutant à une tendance précédente, et étant moins prononcée en Chine (-1,7%), où les mesures de restriction ont été prises au début de l'année et ont été plus limitées

Espagne

La dette publique grimpe à 114,1% du PIB au troisième trimestre

La dette publique de l'Espagne a atteint 1.308 milliards d'euros au troisième trimestre, grimpant à 114,1% du PIB dans un contexte d'explosion des dépenses publiques destinées à lutter contre la pandémie de Covid-19, selon les données publiées vendredi par la Banque d'Espagne.

La dette espagnole, qui représentait 98,9% du PIB au premier trimestre, avait bondi à 110,1% du PIB au deuxième trimestre, sous l'effet des mesures engagées par le gouvernement de Pedro Sanchez pour lutter contre l'impact économique de la pandémie.

Madrid prévoit que la dette atteindra 115,5% du PIB fin 2020, tandis que le déficit public devrait grimper à 11,3% du PIB.

Le déficit budgétaire atteignait déjà 6,82% du PIB fin septembre, après avoir quasiment quadruplé en un an.

Le gouvernement du socialiste Pedro Sanchez a notamment financé le chômage partiel de millions de salariés et adopté des mesures d'aide pour les entreprises et les travailleurs indépendants.

Ces mesures ont coûté 13 milliards d'euros à la Sécurité sociale entre mars et septembre, avait annoncé le gouvernement en octobre.

Pour faire face au choc budgétaire provoqué par la crise sanitaire, le gouvernement de gauche a inclus des hausses d'impôts pour les plus riches dans le projet de budget 2021.

Mais il s'appuiera surtout sur les fonds du plan de relance européen, dont l'Espagne sera l'un des principaux bénéficiaires, avec 140 milliards d'euros, dont la moitié sous forme de subventions et l'autre sous forme de prêts.

Les dirigeants des Vingt-Sept réunis à Bruxelles ont trouvé jeudi un accord pour faire entrer en vigueur ce plan, dont l'application était bloquée depuis un mois par les vétos de la Hongrie et de la Pologne

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001122145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

ATHLÉTISME/JO-2020

Le parcours du marathon déplacé à Sapporo dévoilé

Le parcours du prochain marathon olympique, qui a été déplacé dans la ville de Sapporo, au nord du pays, pour éviter la chaleur estivale de la capitale japonaise, a été révélé vendredi par les organisateurs de Tokyo-2020.

La course comportera trois tours: le premier, beaucoup plus long, traversera la rivière Toyohira, tandis que les deuxième et troisième tours répéteront une partie du premier.

Un marathon de répétition aura lieu le 5 mai pour tester le circuit, qui commence et se termine au parc Sapporo Odori, dans le centre-ville, a déclaré le comité d'organisation.

La décision controversée de déplacer le marathon et les épreuves de marche de Tokyo à Sapporo a été prise en novembre 2019, avant que les Jeux ne soient reportés d'un an par le nouveau coronavirus.



Les Jeux olympiques de Tokyo doivent maintenant s'ouvrir en juillet 2021, et les responsables insistent sur le fait qu'ils auront lieu même si la pandémie n'est pas maîtrisée.

"Sapporo a une riche expérience de la course sur route, en particulier des marathons, et nous voulons inspirer les fans du monde entier à se rendre à Sapporo pour ses futures courses de masse", a déclaré

Jakob Larsen, directeur des compétitions et des événements pour World Athletics, qui a approuvé le parcours.

Ce n'est pas exactement le même parcours que le marathon annuel de Sapporo, mais "il suit en grande partie le parcours traditionnel", a-t-il ajouté.

Les responsables olympiques ont d'abord proposé de déplacer les épreuves de marathon après les scènes dramatiques observées lors des Championnats du monde d'athlétisme de Doha (Qatar) en octobre 2019, où des dizaines d'athlètes ont eu besoin de soins médicaux dans des conditions chaudes et humides.

Cette proposition est devenue un point de friction majeur entre les responsables de la municipalité de Tokyo et le Comité international olympique, mais la ville a fini par soutenir le déplacement des épreuves à contre-cœur.

FOOT/ COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS

La CAF lance un appel à candidatures pour abriter les prochaines finales - Le Confédération africaine de football (CAF), a annoncé avoir lancé un appel à candidatures pour abriter les prochaines finales de Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération. Le Bureau exécutif de la CAF, réuni au Caire (Egypte), a approuvé l'ouverture des candidatures pour les finales de la Ligue des champions et celles de la Coupe de la Confédération, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, précise l'instance africaine dans un communiqué publié sur son site officiel. L'instance

continentale a également lancé un appel à candidatures pour l'organisation du tournoi final de la Ligue des champions féminine 2021, une compétition nouvellement créée par la CAF. Enfin, l'instance dirigeante du football continental a confirmé que les compétitions suivantes sont déjà attribuées dans les délais inscrits dans les statuts : CAN 2021 (Cameroun), CAN 2023 (Côte d'Ivoire), CAN 2025 (Guinée), CHAN 2021 (Cameroun), CHAN 2023 (Algérie), CAN U-17 2021 (Maroc), CAN U-20 2021 (Mauritanie)

FOOT/L1 (14E JOURNÉE)

Choc au sommet entre Paris et Lyon, Marseille vise le podium

Le Paris SG semble en forme ascendante mais sa place de leader de Ligue 1 est menacée par Lyon dimanche soir à l'occasion du choc de la 14e journée, qui verra aussi s'affronter deux prétendants à l'Europe, Marseille et Monaco, samedi.

Galvanisés après leur qualification en 8e de finale de Ligue des champions, les Parisiens (1ers, 28 points) n'ont pas le droit à l'erreur en Championnat contre Lyon (3e, 26 pts) qui peut, en cas de succès, dépasser le PSG et prendre la tête de la L1.

Invaincus depuis 10 matches en Championnat, les Lyonnais sont à la peine depuis plusieurs saisons face au PSG et totalisent 7 défaites sur leurs 10 dernières confrontations avec les Parisiens en L1. Les "Gones" n'ont remporté aucun de leur 10 derniers déplacements au Parc des Princes et leur dernière victoire remonte au 28 octobre 2007 (3-2).

De son côté, la meilleure attaque de Ligue 1 (33 buts) pourra compter sur une armada offensive prolifique, à l'image de Kylian Mbappé et Neymar, auteurs respectifs d'un doublé et d'un triplé, mercredi, lors de la démonstration du PSG face à Istanbul Basaksehir (5-1).

Critiqué depuis plusieurs semaines mais meilleur buteur de L1 (10 buts), Mbappé tentera de laisser derrière lui la barre



des 100 buts sous les couleurs parisiennes après l'avoir atteinte lors de la victoire du PSG contre Montpellier samedi dernier (3-1).

Arrivé libre à Bordeaux cet été, Hatem Ben Arfa (2 buts, 1 passe décisive) a levé les doutes qui entouraient son état de forme depuis son arrivée sous les couleurs girondines. Impliqué sur les quatre derniers buts de son équipe, l'international français a contribué à la bonne série de Bordeaux (10e, 19 pts), invaincu depuis 3 matches.

Désireux de remonter au classement, les Girondins se déplacent chez le dauphin Lille (2e, 26 pts) qui reste sur une victoire convaincante contre Monaco (2-1). Face à la meilleure défense de Ligue 1 (9 buts encaissés), la créativité de l'ancien joueur du PSG pourrait être indispensable pour empêcher les "Dogues" de mettre la pression sur le leader parisien. En cas de victoire dimanche,

les Lillois devront espérer une défaite du Paris SG face à Lyon pour prendre la première place.

5, c'est le nombre de victoires consécutives de l'OM en L1, la meilleure série du club en Championnat depuis novembre-décembre 2019, que les olympiens auront à cœur de poursuivre face à Monaco samedi.

Marseille (4e, 24 pts), qui compte un point d'avance sur son adversaire monégasque (5e, 23 pts), accuse deux matches de retard sur le trio de tête.

Une sixième victoire consécutive face à l'ASM, combinée à des résultats favorables sur les autres terrains, leur permettrait de grimper sur le podium.

Invaincus lors de leurs quatre dernières oppositions face à Monaco en Ligue 1, les Olympiens devront disputer la rencontre sans leur entraîneur, André Villas-Boas, suspendu après son expulsion lors de la victoire face à Nîmes (2-0).

Les Marseillais devront se méfier du plus jeune effectif du championnat (24,7 ans de moyenne d'âge) qui souhaite rebondir après sa défaite contre Lille (2-1). Si Wissam Ben Yedder n'a pas inscrit de but lors de ses trois derniers matches de L1, l'international français n'a jamais connu 4 matches sans marquer en Championnat avec le club de la Principauté.

FOOT/ COMPÉTITIONS AFRICAINES INTERCLUBS

La CAF lance un appel à candidatures pour abriter les prochaines finales

- Le Confédération africaine de football (CAF), a annoncé avoir lancé un appel à candidatures pour abriter les prochaines finales de Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération. Le Bureau exécutif de la CAF, réuni au Caire (Egypte), a approuvé l'ouverture des candidatures pour les finales de la Ligue des champions et celles de la Coupe de la Confédération, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, précise l'instance africaine dans un communiqué publié sur son site officiel.

L'instance continentale a également lancé un appel à candidatures pour l'organisation du tournoi final de la Ligue des champions féminine 2021, une compétition nouvellement créée par la CAF.

Enfin, l'instance dirigeante du football continental a confirmé que les compétitions suivantes sont déjà attribuées dans les délais inscrits dans les statuts : CAN 2021 (Cameroun), CAN 2023 (Côte d'Ivoire), CAN 2025 (Guinée), CHAN 2021 (Cameroun), CHAN 2023 (Algérie), CAN U-17 2021 (Maroc), CAN U-20 2021 (Mauritanie).

NBA

Kyrie Irving mis à l'amende

- La NBA a infligé au meneur des Nets de Brooklyn, Kyrie Irving, une amende de 25 000 dollars pour avoir violé les règlements de la ligue en matière de médias.

Depuis le début du camp d'entraînement des Nets, le 1er décembre, Irving a décliné toutes les demandes d'interviews de la presse, se retranchant derrière un simple communiqué de presse.

"Au lieu de parler aux médias aujourd'hui, je publie une déclaration pour m'assurer que le message sera relayé proprement. Je suis déterminé à venir travailler tous les jours, prêt à m'amuser, à m'engager, à réussir et à gagner des titres avec mes coéquipiers et mes collègues de l'organisation des Nets", a-t-il expliqué. Dans la mesure où l'amende ne dépasse pas les 50 000 dollars, le meneur n'aura pas la possibilité de la contester.

Souvent décrié pour son comportement erratique, Irving a débarqué l'année dernière à Brooklyn, où il a signé un contrat de 141 millions de dollars, sur quatre ans. Les Nets débiteront leur pré-saison dimanche contre les Washington Wizards.

FOOTBALL

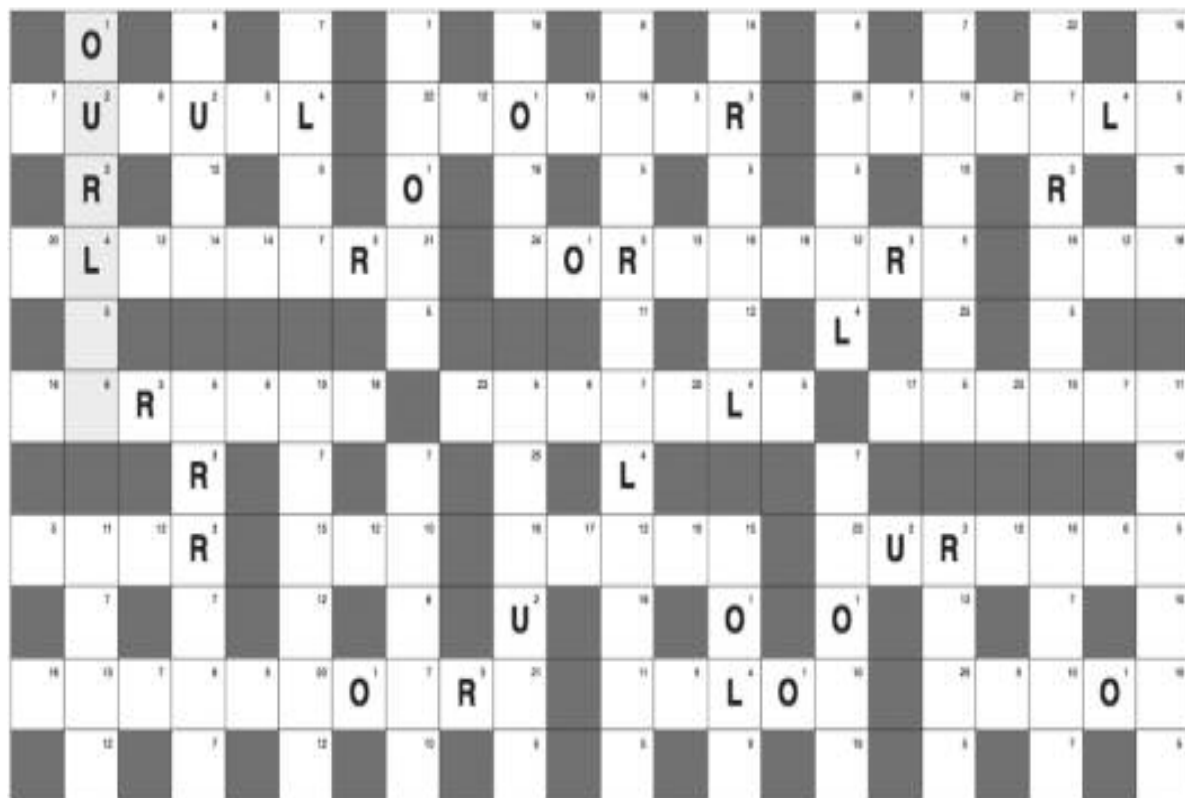
Hayatou proposé président d'honneur de la CAF (Comité exécutif)

- Le Comité Exécutif de la Confédération africaine de football réuni jeudi au Caire, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de la CAF d'accorder le statut de Président d'honneur de la CAF à Issa Hayatou, éminente personnalité du football africain pour l'ensemble de son œuvre, a indiqué l'instance africaine vendredi.

Le Camerounais qui présida ses destinées près de 30 ans, sera ainsi récompensé pour l'ensemble de son œuvre. "Ce dirigeant émérite a présidé aux destinées de la CAF durant 30 ans, de 1987 à 2017, et cette distinction salue son action au service du développement du football africain qu'il a défendu partout où il en était besoin", a souligné la CAF dans un communiqué publié sur son site officiel.

Cette proposition du Comité exécutif est une sorte de réhabilitation pour l'ancien président de la CAF qui avait été battu en mars 2017 par le Malgache Ahmad Ahmad dans l'élection à la présidence de la CAF. Depuis son successeur a été suspendu cinq ans par la FIFA, suite à diverses accusations de détournement de fonds et de favoritisme.

Mots codés

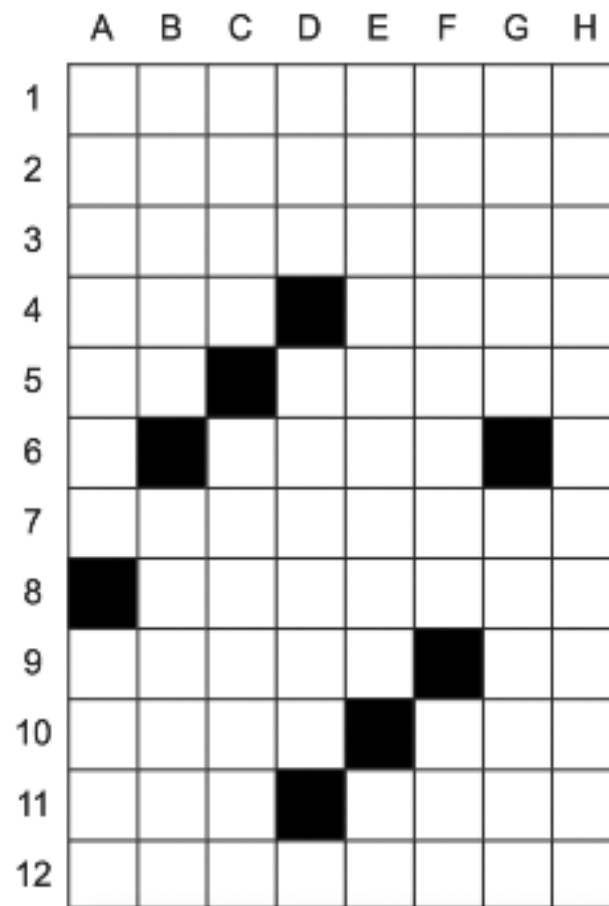


Mots mélangés

ANTE COLORIER
DECORATIF DERISOIRE
DICTÉE EBERLUE ELFE
ENCADRE
ENTERINER FAIM
FAUTE FLUOR
INVERSION MADERE
MAFE MINETTE
NOUILLE
PLOMBERIE PUTRIDE
RATELER REVERS
REVISION SERGE
SIBYLLIN SUEE
TARIR TRONER VERT
VOLEUR WEBMESTRE
WESTERN ZIZANIE
ZODIACAL

F L R W I V E R T R D M A F E F
N A E E N R G A E E A A E I I W
I C I B V E R V R N E D R T E E
L A N M E I E I T L I E A S T R
L I A E R R S E L R B R T T U D
Y D Z S S O L I T M O E E E A A
B O I T I L U U O C R N L T F C
I Z Z R O O P L E N I O E F N N
S U E E N C P D F M V D R R E E

Mots croisés



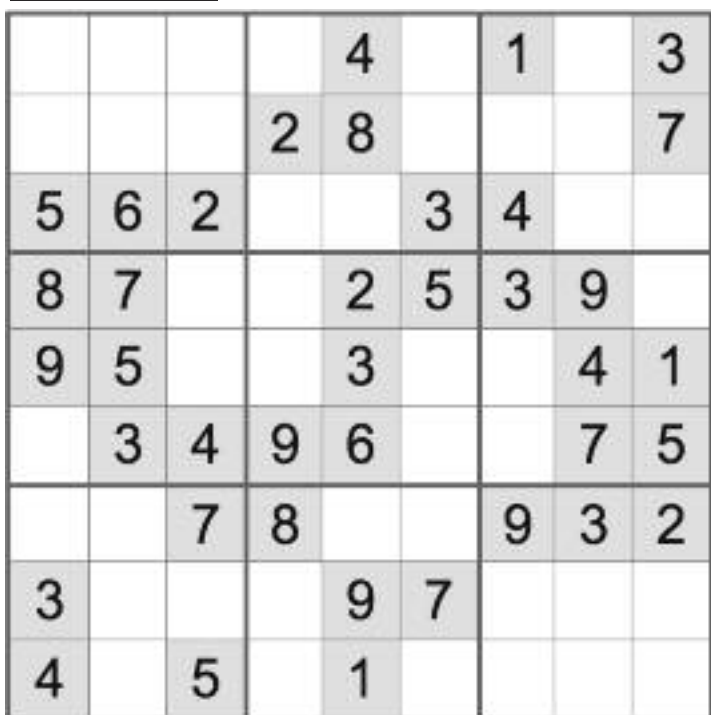
HORIZONTALEMENT :

1. Île en face de la Tanzanie. 2. Qui a la mine creusée. 3. Arme blanche. 4. Mauvaise humeur. Se montrer téméraire. 5. L'erbium du chimiste. Dépression économique. 6. Mer intérieure d'Asie (d'). 7. Retouchés dans le texte. 8. La terre des Médicis. 9. Chardon épineux. Bande de nombreuses radios. 10. Fait la rosette. Cogne, et parfois de loin. 11. Il est tendre puis ingrat. Il tua le quart de l'humanité.

VERTICALEMENT :

A. Consommateur infidèle. Bruit de rupture. B. Sentiment dans le couple. Le plus bas niveau des eaux. C. Commences à exister. Entamer. D. Individu quelconque. Mérite qu'on lui passe un savon. E. On ne sait jamais avec elle. Il facilite la démonstration. F. Capitale au pays de la samba. Pieu sur lequel on ne risque pas de s'endormir. G. Elles font l'objet de calculs. Évadée. H. Correction fiscale qui peut vous en coûter.

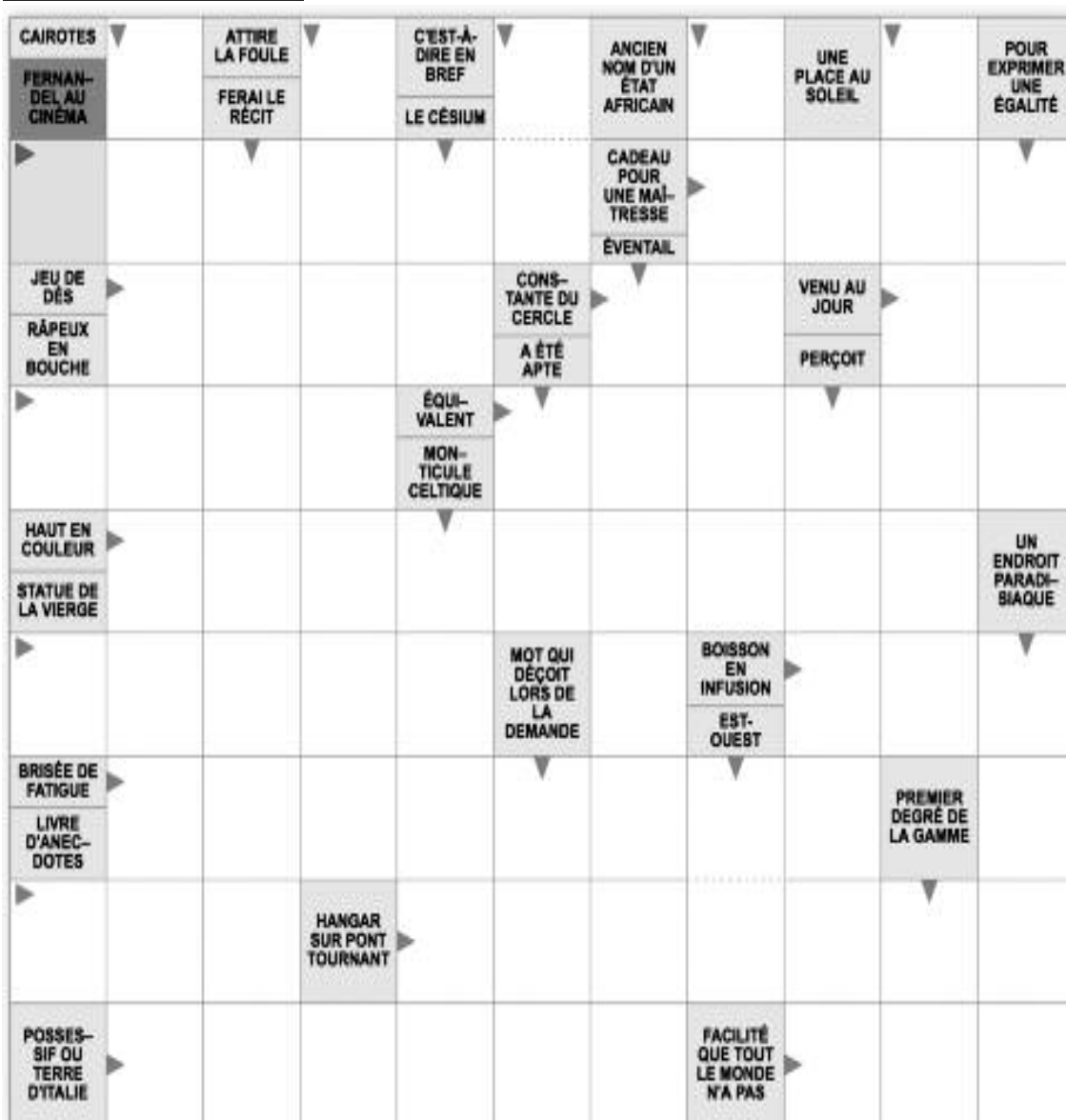
Sudoku



8	9	7	2	1	3	5	6	4
4	1	5	7	6	9	8	2	3
2	3	6	4	5	8	7	1	9
5	7	8	1	9	6	4	3	2
1	4	2	8	3	7	9	5	6
9	6	3	5	2	4	1	7	8
6	8	4	3	7	1	2	9	5
7	5	9	6	8	2	3	4	1
3	2	1	6	4	5	9	8	7

**Solution
sudoku**

Mots fléchés



Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Manifestations du 11 décembre 1960

Djerad “L’Algérie de demain aspire à maintenir sa mémoire vivante”



Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a affirmé, hier à l’occasion de la commémoration du 60e anniversaire de manifestations du 11 décembre 1960, que "l’Algérie de demain aspire à maintenir sa mémoire vivante et à faire de son histoire un modèle pour les générations futures". « 60 ans après les manifestations du 11 décembre 1960, un référendum populaire sur l’indépendance qui a donné un nouvel élan à la guerre de libération. Des manifestations qui ont eu un écho à travers le monde et qui ont fait entendre à l’ONU la voix du peuple qui a défendu son identité et fait avorter les plans colonialistes », a écrit M. Djerad dans un tweet. « L’Algérie de demain aspire à maintenir sa mémoire vivante et à faire de son histoire un modèle pour les générations futures, pour que nul n’oublie », a ajouté le Premier ministre. Les manifestations du 11 décembre 1960 ont été un véritable tournant dans la lutte pour la libération de l’Algérie, rendant la voix du peuple plus audible au niveau international et invalidant définitivement les thèses des défenseurs d’une Algérie française. Cet événement historique qui a marqué la mémoire des hommes s’est déroulé dans un contexte particulier, à quelques jours seulement de la date à laquelle l’Assemblée générale de l’Organisation des Nations unies (ONU) devait étudier la question algérienne, une séance programmée pour le 19 du même mois. Les cris des Algériens appelant à l’indépendance et leurs slogans favorables à une Algérie indépendante ont résonné jusqu’à l’intérieur du siège de l’ONU dont les membres ont définitivement compris de quel côté se tenait le peuple. Le 19 décembre 1960, comme prévu, l’Assemblée générale de l’ONU vote la résolution 1573 reconnaissant au peuple algérien son droit "à l'autodétermination". Un triomphe pour les Algériens qui, depuis le début de la guerre de libération, avaient payé le prix fort au maquis comme dans les villes. A partir de cette date, des pays membres de l’ONU y ont vu plus clair dans la question algérienne. Des hommes comme M'hamed Yazid, Lamine Debaghine, Mohamed-Seddik Benyahia et bien d'autres qui avaient pour charge de faire entendre la voix du peuple algérien à l'étranger ont réalisé des avancées considérables précisément grâce aux manifestations du 11 décembre 1960. Des manifestations qui ont changé le cours de l'histoire.

Djerad prend part samedi à une conférence historique sur les manifestations du 11 Décembre 1960

Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, prendra part samedi à Alger à une conférence historique commémorant le 60ème anniversaire des manifestations du 11 Décembre 1960, indique vendredi un communiqué des services du Premier ministre.

"Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, prendra part, samedi 12 décembre 2020, en compagnie d'une délégation ministérielle, à une conférence historique commémorant le 60ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 au niveau du siège des archives nationales", lit-on dans le communiqué.

"A cette occasion, le Premier ministre effectuera une visite à une exposition historique documentant par des images et des témoignages les manifestations du 11 décembre 1960", a conclu la même source.

T.O

IL A ÉTÉ À LA TÊTE DE L'ETAT ENTRE 1979 ET 1992

Chedli Benjedid revient à El Tarf

Un mémorial en hommage à l'ancien président de la République, Chadli Bendjedid (1929-2012) a été inauguré, hier, à Sebaâ, village natal de feu M. Bendjedid, dans la commune de Berrihane (wilaya d'El Tarf), à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire des événements du 11 décembre 1960. Accompagné de la famille révolutionnaire et du président de l'Assemblée populaire de wilaya, Lakhdar Bouhara, le chef de l'exécutif local, Harfouche Benarar, a inauguré le monument en présence de la sœur, du fils et plusieurs

proches du défunt Chadli Bendjedid, dans une ambiance particulière empreinte de sérénité. Des témoignages sur le combat de feu Chadli Bendjedid pour le recouvrement de l'indépendance du pays au cours de la Guerre de libération nationale et son parcours de chef de l'Etat de 1979 à 1992 ont été présentés, à l'occasion. Les autorités locales avaient auparavant dévoilé une fresque murale immortalisant des faits et sacrifices des martyrs de la wilaya, érigée à la place de l'Indépendance au chef-lieu, à côté d'une stèle commémorative sous forme d'un mur d'eau

comportant le nom des 1.538 chouhada de la wilaya. Le wali a, par ailleurs, donné le coup d'envoi des travaux de réalisation de la nouvelle place publique jouxtant l'université Chadli Bendjedid. La commémoration des événements du 11 décembre 1960, a été, en outre, marquée par une cérémonie de recueillement devant la stèle commémorative d'El Tarf, où une gerbe de fleurs a été déposée, l'hymne national entonné et la Fatiha lue à la mémoire des glorieux chouhada de la Guerre de libération nationale.

Le décret exécutif relatif à la création d'établissements privés de formation ou d'enseignement professionnel publié au Journal officiel

Le décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif fixant les conditions de création, d'ouverture et de contrôle de l'établissement privé de formation ou d'enseignement professionnel a été publié au Journal officiel. Le décret n° 20-340 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020, a pour objet de "modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n° 18-162 du 29 Ramadhan 1439 correspondant au 14 juin 2018, fixant les conditions de création, d'ouverture et de contrôle de l'établissement privé de formation ou d'enseignement professionnel", précise le Journal officiel dans son dernier numéro. Les articles 7, 10, 11, 15, 16 et 32 du décret exécutif n° 18-162 du 29 Ramadhan 1439 correspondant au 14 juin 2018, susvisé, sont modifiés et rédigés. En vertu de ce décret exécutif, "la création de l'établissement privé est subordonnée à un agrément accordé par arrêté du directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, lieu d'implantation de l'établissement, sur proposition d'une commission de wilaya d'étude des demandes d'agrément pour la création d'un établissement privé, dénommé ci-après +commission de wilaya+, créée auprès de chaque direction de wilaya de la formation et de l'enseignement professionnels".

La commission de wilaya "est chargée d'étudier la demande d'agrément déposée par le fondateur et de donner son avis au directeur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya, lieu d'implantation de l'établissement privé", ajoute la même source. La commission de wilaya, selon le décret, est "présidée par le chef de service chargé du suivi de la formation professionnelle de la direction de wilaya de la formation et de l'enseignement professionnels". Elle est composée, entre autres, du chargé du bureau du suivi des établissements privés, au niveau de la direction de wilaya de la formation et de l'enseignement professionnels, d'un (1) représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, d'un (1) représentant du ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, d'un (1) représentant du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise. Le secrétariat de la commission de wilaya est assuré par le bureau chargé du suivi des établissements privés. Les établissements privés de formation professionnelle en activité à la date de promulgation du décret exécutif, disposent d'un délai de quatre (4) années pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions prévues par le présent décret, à l'exception de l'article 35 bis.

CÉLÉBRATION DES MANIFESTATIONS DU 11 DÉCEMBRE

“Pour que nul n'oublie” thème d'une exposition virtuelle à Tlemcen

Le Centre des arts et des expositions de Tlemcen (CAREX) a lancé vendredi sur son site web une grande exposition virtuelle intitulée "Pour que nul n'oublie, dans le cadre de la célébration du 60ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

Une trentaine de photographies retraçant la période de la glorieuse Guerre de libération sont exposées sur la plateforme virtuelle dédiée à cet événement historique, a indiqué à l'APS, Amine Boudefla, directeur du CAREX. Cette nouvelle exposition virtuelle, qui s'inscrit dans la stratégie numérique du ministère de la Culture et des Arts, utilise les techniques de la 3D en 360 degrés, a-t-il expliqué, ajoutant que l'exposition comprend trois parties. La première partie montre la vie quotidienne du peuple algérien sous le joug colonial ainsi que les

conditions des moudjahidine de l'ALN dans les maquis, a indiqué le responsable, poursuivant que la seconde partie de l'exposition présente la participation de toutes les franges de la population (femmes, paysans, artistes, sportifs et étudiants) dans le mouvement de libération nationale.

La troisième et dernière partie, a-t-il souligné, met en valeur le lien très fort qui s'est tissé entre le peuple et le FLN-ALN en plus de la grève des huit jours, les manifestations du 11 décembre et celles du 17 octobre à

Paris, les négociations entre le gouvernement français et les représentants du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), et enfin des scènes de liesse du peuple algérien lors du recouvrement de son indépendance. Les visiteurs virtuels de l'exposition peuvent déambuler librement dans la salle virtuelle et reve-

nir autant de fois qu'ils le souhaitent sur une photographie et même l'agrandir et la voir en haute définition (HD), a-t-on expliqué. Le CAREX de Tlemcen œuvre depuis 2016 à développer et à valoriser le patrimoine en utilisant les nouvelles technologies numériques en organisant des colloques, des journées d'études et des ateliers de présentation des nouveautés technologiques et leur utilisation dans les arts et la valorisation du patrimoine. Le CAREX a édité à l'occasion de l'exposition un livret pour enfants avec toutes les photographies exposées, dont une partie servira aux enfants pour coller des photographies d'autres moudjahidine parmi leur famille, ce qui permettra une interaction positive et une participation à l'écriture et la connaissance d'un pan de l'histoire du pays, conclut-on de même

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affecteront les wilayas du Centre et de l'Ouest du pays (BMS)

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses accompagnées de chutes de grêle, affecteront plusieurs wilayas du Centre et de l'Ouest du pays à partir de ce vendredi après-midi, selon un bulletin météo spécial (BMS) émis par le Centre national de la météorologie.

Les wilayas concernées par cette alerte de niveau Orange sont: Tizi-Ouzou, Bouira, Bejaia, Jijel, Skikda, Annaba, El-Tarf, Guelma, Souk-Ahras, Constantine,

Mila, Bordj-Bou-Arredj et Sétif où la quantité de pluie estimée varie entre 30 et 50 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 60 mm durant la validité de ce BMS qui s'étalera de vendredi à 15h00 jusqu'à samedi à 15h00.

Des pluies parfois sous forme d'averses orageuses affecteront les wilayas de Boumerdès, Alger, Blida, Medea, Tissemsilt, Saïda et le Nord de Tiaret, ajoute la même source, précisant que les quantités estimées vont de 20 à 30 mm et peuvent atteindre ou dépasser localement les 40 mm.

La validité de cette alerte de niveau orange s'étale du vendredi à 15h00 au samedi à 15h00, précise le BMS qui prévoit également, pour ces wilayas, des rafales de vent sous orages durant la période de validité de ce bulletin.